

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERRI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du
Diplôme de master
En
Economie du Développement Durable et Environnement

THEME

La gouvernance territoriale comme forme de
développement local et durable : cas de la commune
D'ABI YOUCEF

Présenté par :

-AOUDJEHAM JUGURTHA

-AIT TALEB JUGURTA

Membres du Jury :

Promoteur : Mr. HADJOU LAMARA

Président : M^F LAICHE MOHAMED

Examineur : M^F CHEMOUKHA AREZKI

Promotion : 2018

Remerciements

Nous tenons à adresser, par ces quelques mots, l'expression de nos plus sincères
remerciements.

Ceux-ci sont destinés, essentiellement, à notre encadreur Mr HADJOU LAMARA

Pour son entière disponibilité à notre égard, ses remarques pertinentes, ses conseils avisés, ses
recommandations objectives. On le remercie d'avoir bien voulu nous encadrer et nous guider tout
au long de notre travail ainsi que pour la qualité de la formation dont on a pu bénéficier.

On remercie les membres du jury d'avoir accepté d'examiner notre travail.

Enfin, on remercie tous nos amis et familles, qui nous ont aidés et encouragés

Merci à tous

Dédicaces

Nous dédions ce modeste travail à nos très chers parents

Nos frères et sœurs

A tous nos amis

A nos chères femmes

Sommaires

Introduction générale	1
Chapitre I : le développement local : fondements et théories	3
Section 1 : le cadre conceptuel du développement local	3
Section 2 : les approches territoriales du développement local.....	10
Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local	18
Chapitre II : la gouvernance territoriale : la place de la gouvernance dans	
Les territoires	28
Section 1 : Le concept de gouvernance et ses fondements	28
Section 2 : la gouvernance territoriale	33
Chapitre III : La commune algérienne et ses moyens de développement	44
Section1 : les aspects organisationnels de la commune	44
Section 2 : le budget communal : instrument de développement	51
Section 3 : Les ressources financière de la commune	57
Chapitre IV : cas pratique : la place de la gouvernance territoriale dans la	
Commune D'ABI YUCEF	61
Section 1 : Rappel de l'analyse de la situation existante	61
Section 2 : Enquête de terrain	68
Conclusion générale	77

*Introduction générale et
problématique*

Depuis son indépendance l'Algérie a connus des périodes d'instabilité économique, passant d'une Algérie socialiste axé sur la théorie de l'industrie industrialisante de 1962 à 1979, vers une Algérie adoptant l'économie du marché suite au contre choc pétrolier de 1986 et surtout l'accord signé avec le FMI pour l'adoption du plan d'ajustement structurelle en 1994, A l'heure actuelle sous l'air de la mondialisation, étant un pays mono-producteur et dépendant de l'exportation des hydrocarbures, L'Algérie doit faire face aux profondes mutations de l'économie mondiale qui ont fait que la demande du marché est à l'origine de l'organisation de la chaine productive, en réaction à ces données économiques ; la recherche d'un équilibre local par le biais d'une certaine autosuffisance qui s'appuie sur la diversification et l'intégration des activités peut être perçus comme une réponse efficace, en effet face aux inégalités engendrés par le marché et son incapacité à résoudre l'ensemble des problèmes au niveau national mais aussi local, de nombreux pays s'orientent vers une diversification des processus de décision collective et participative en l'occurrence : le développement local.

La crise amène donc à privilégier le plan local par rapport au plan national ainsi le développement émane du local pour en devenir une pratique globale, une stratégie territoriale intégrée et durable. Sur ce plan les collectivités territoriales comme est le cas des communes deviennent des éléments primordiaux tant au niveau national que local.

Problématique

La commune algérienne d'aujourd'hui met en œuvre des mécanismes de gouvernance pouvant impulser une dynamique de développement local et durable.

Pour répondre à cette question nous avons choisis d'analyser la commune d'Abi Youcef dans son mode d'organisation autour des questions économiques, sociales et aussi environnementale.

Notre travail est subdivisé en deux parties. Dans la première, il sera question de passer en revue dans le premier chapitre l'aspect théorique du développement local d'une manière générale, et dans le second, sera abordé la question de la gouvernance territoriales qui est une condition primordiale dans la gestion durable des territoires, et dans le troisième chapitre seront abordées les définitions des concepts de la commune algérienne, son mode d'organisation et de fonctionnement, ses organes ainsi que son budget.

Dans la deuxième partie il sera question de présenter la commune d'Abi Youcef et d'analyser son mode d'organisation par rapport à la question du développement.

Hypothèses

Pour répondre à la problématique, deux hypothèses vont guider notre recherche qui aura à les confirmer ou les infirmer:

Hypothèse 1 : L'existence d'acteurs multiples et divers partageant un même territoire et une même identité à favoriser l'avènement d'une gestion dite participative

Hypothèse 2 : S'inscrivant dans la durabilité, la nature des relations existantes entre les différents acteurs véhiculent un développement harmonieux dans une logique de durabilité

Méthodologie

Dans un premier temps, nous allons essayer de cerner les éléments théoriques relatifs à notre thème de recherche. Ensuite, nous tenterons de répondre à notre problématique par la vérification des hypothèses.

Ainsi, notre travail est structuré en quatre chapitres : trois chapitres théoriques et le quatrième est consacré à notre enquête de terrain. Le premier aura pour objet le développement local. Il visera à exposer les fondements et les théories construites afin de faciliter et d'explicitier les concepts et leur évolution. Ce chapitre traitera, dans une première section les concepts clés concernant le développement local. Une deuxième section exposera les approches territoriales du développement local. La dernière section sera consacrée aux éléments qui renforcent le niveau local. Le second chapitre introduira le concept de gouvernance territoriale et de son émergence. Cela va se faire par la présentation d'un petit historique du concept, puis quelques définitions qui vont éclairer notre vision sur cette notion, avant de passer à l'exposition des différents types et composants de cette notion. Et ensuite le 3^{ème} chapitre qui se fera par la présentation des aspects organisationnels de la commune, puis le budget communal et à la fin nous allons présenter les ressources financières de la commune.

En ce qui concerne notre enquête de terrain, elle sera exposée dans le dernier chapitre. Ce chapitre comptera une première section qui sera consacrée à la présentation du territoire étudié, à savoir « la commune d'ABI YUCEF », et une deuxième section où seront

présentées l'enquête de terrain et les caractéristiques de l'échantillon ayant servi à la collecte des informations.

Chapitre I :
Développement local :
fondements et théorie

Introduction

C'est à partir des années 1970, en raison de la crise économique des grands ensembles industriels et les disparités existant sur le territoire, que les modèles classiques construits à base d'une dimension spatiale passive sont remis en cause et que de nouvelles modalités de développement sont apparues afin de remplacer les anciennes en mettant l'accent sur la notion du local.

La notion du local se présente comme le lieu le plus proche de la réalité des individus et serait ainsi le lieu de définition des besoins et de réalisation des actions. Les nouvelles approches du développement essaient de cerner et de mieux cadrer ce nouveau mode de développement qui émerge du local au global. Le développement local est apparu dans ces conditions particulières et a un intérêt de plus en plus croissant, du fait qu'il se présente comme un mode alternatif de développement, qui vise à utiliser les initiatives locales comme moteur de développement.

Dans ce chapitre, la première section traitera des concepts de base du développement local et apportera des clarifications théoriques adéquates qui permettent de mieux cerner et visualiser le concept. La seconde section aura trait à la présentation des principales théories et approches nouvelles de développement et du territoire en question. Enfin, la troisième section présentera les éléments qui soutiennent et renforcent le développement local.

Section 1 : le cadre conceptuel du développement local

Dans cette section, nous exposerons le cadre conceptuel concernant le développement local afin de mieux comprendre et utiliser correctement cette notion.

1.1. Emergence et définition du développement local

1.1.1. Emergence du concept.

Auparavant, le terme « développement » était employé à l'échelle d'un pays, qui est perçu comme un espace bien défini, puis le vocable « local » s'est introduit pour désigner le développement dans le cadre infranational, c'est-à-dire au niveau régional.

Le développement local est un concept qui est apparu dans les pays occidentaux. Il est considéré comme faisant partie des nouveaux paradigmes, cadres d'analyses et d'interventions pour venir à la rescousse des économies européennes en proie à des difficultés. Le développement local s'exerce sur un espace, déjà constitué ou à constituer, considéré comme un espace réduit. Vers la fin des années 50, John FRIEDMAN et Walter STHOR¹, mettent en avant la théorie de développement endogène ; approche volontariste du développement, basée sur un territoire limité, qui voit dans le développement une démarche partant du bas et privilégiant les ressources endogènes. Cette théorie met l'accent sur la nécessité de prendre en compte les valeurs culturelles et les usages traditionnels locaux et fait appel aux différents modes de coopération.

Selon W.B Sthor², le développement endogène est celui qui n'est pas guidé par des inputs externes. Il est identifié par les propriétés suivantes :

- La différenciation du développement dans l'espace ;
- La prise en compte des bases historiques, culturelles et institutionnelles de la région ;
- L'innovation dans la sphère organisationnelle au niveau local.

Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 80.

1.1.2. Quelques définitions du développement local

La première définition associée à ce concept était avancée en 1983, par J.L. GUIGOU dans un colloque à Poitiers ; « le développement local est l'expression de la solidarité local créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique »³.

Cette définition montre l'importance de l'unification des forces des acteurs locaux en vue de faire face aux différentes menaces extérieures (marginalisation, déclin, expulsion, ou

¹ J.F et W.S, cités par BELATTAF.M et IDIR.A. (2006), « le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques », communication au colloque international : « articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaia 21 et 22 juin, université de Bejaia, laboratoire Recherche et Développement, p.7.

² Idem, p 185.

³ GOUTTEBEL.J. Y. (2003), « stratégies de développement territoriale », 2^{ème} ED. Economica, Paris. P 95.

disparition) et de la réappropriation des richesses de la région par la population locale en vue de créer ce développement local.

Une seconde définition nous est donnée par la DATAR dès 1982. Elle définit le développement local comme étant « la mise en œuvre le plus souvent, mais pas exclusivement, dans un cadre de coopération communale, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement, généralement initiée par des élus locaux. Un processus de développement local s'élabore à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune »⁴

Bernard Pecqueur définit le développement local comme une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchands entre les hommes, pour valoriser les ressources dont ils disposent⁵

La définition la plus originale du développement local est celle de GREFFE.X qui stipule que « le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ces composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »⁶

1.2 les composants du développement local

Le développement local est un processus qui se base sur une volonté commune et une capacité collective de valoriser les ressources locales humaines et naturelles. Il implique également la participation active, concertée et coordonnée de divers éléments en vue d'impulser la dynamique de développement. Il incombe alors de bien repérer chaque composante afin de pouvoir maîtriser les processus. Belattaf. M et Idir. A (2006) retiennent cinq facteurs principaux :

1.2.1 le territoire.

Selon Lorthios J. (1996), le territoire, « est un espace physique dont les limites sont définies par des critères géographiques, administratifs, économiques, humains, (...). Tout

⁴ Définition du DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale), cité par J.Y. Goutebel. OP.CIT

⁵ B. Pecqueur, « le développement local : mode ou modèle », paris, ED. Syros Alternative, 1991.

⁶ Greffe.X ? Territoire de France, les enjeux économiques de la décentralisation, paris, Economica, 1984, p 146.

projet de développement fait référence à un territoire, mais en lui donnant généralement une définition restrictive, purement administrative ou géographique : on voudrait appuyer une dynamique (le développement) sur une notion essentiellement statique. Or le territoire doit être considéré comme un facteur vivant, flexible. »⁷. Le territoire doit être donc un lieu vivant et aussi un lieu d'articulation des groupes sociaux qui l'occupent, tout comme il doit être le lieu de concertation entre les acteurs qui renforcent les initiatives de développement local. Claude Courlet (2001), note ainsi que « Le territoire apparaît comme une construction collective, à la fois produit et condition de processus de production de ressources spécifiques »⁸. Ces ressources vont être exploitées par les acteurs pour lancer la dynamique de production locale. Il ajoute que le territoire doit être « l'émanation d'une logique de l'action collective qui s'incarne dans des institutions sociales qui produisent des normes »⁹.

Enfin, « le territoire représente le point d'ancrage de développement local, en plus d'en fournir les ressources, il regroupe les acteurs qui partagent certaines formes d'identités de même qu'une dynamique particulière »¹⁰. Le groupe de recherche en administration publique, note que « le territoire est tout simplement un substrat qui supporte le processus de développement »¹¹. Ici, l'ancrage territorial fait référence aux dimensions du territoire qui sont d'ordre identitaire (le territoire a une identité propre à lui : un nom, des limites, une histoire, des acteurs, ...), matériel (le territoire possède des caractéristiques naturelles, des ressources, ...) et organisationnel (le territoire possède une organisation des acteurs sociaux et institutionnels : des rapports hiérarchiques, ou de même catégorie). Cependant, le territoire n'est pas donné (il n'existe pas partout), il faut le construire. C'est notamment ce que notent

Ferguène A. et Banat R. (2009)¹², mais aussi, celui-ci peut servir de support à plusieurs processus de développement, un réceptacle.

⁷ LORTHIOIS J. (1996), « le diagnostic local des ressources », ASDIC-Edition W. Dans BELATTAF. M et IDIR.A. (2006), op cit, p.12

⁸ COURLET Claude (2001), « territoires et régions : Les grande oubliés du développement économique », L'Harmattan, paris, p.34.

⁹ Idem, p.34.

¹⁰ BONNER Frédérick (2006), « le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haute-Yamaska », mémoire présent à la faculté d'études supérieures en vue de l'obtention du grade maître ès sciences en Géographie, Département Géographie, faculté des arts et des sciences, université de Montréal, janvier 2006, p.15.

¹¹ GAGNON Jacques (sous la direction de), PREVOST Paul et al (2003), « Valorisation des expériences de développement local en Haïti » annexe 7 Développement local, Groupe de recherche en administration publique et management international (GRAP)/ Chaire J.W McConnell de développement local, université de Sherbrooke, septembre 2003.p. 9.

¹² FERGUENE A et BANAT R. (2009), « construction territoriale et Développement local : l'exemple d'Alep en Syrie », revue d'Economie Régionale et Urbaine N°4, pp. 684-685.

1.2.2 Les acteurs.

Il existe plusieurs acteurs, sur un même territoire, qui se différencient tant sur les plans économique et social que sur les logiques adoptées. Sur ce point, Lorthiois¹³ (1996) considère trois types d'acteurs sur le territoire :

1.2.2.1 les acteurs institutionnels, englobent l'ensemble des acteurs ayant un pouvoir légitime et élus démocratiquement. Autrement dit, tous les acteurs relevant des collectivités, qu'elles soient centrales, déconcentrées ou décentralisées. Ils regroupent l'Etat et ses structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, les organismes publics et semi-publics.

1.2.2.2 la communauté, représente l'ensemble des individus vivant et agissant sur un territoire donné, et qui partagent des valeurs, des normes, des responsabilités, des handicaps, des chances, des relations avec leurs environnement, et les mêmes problèmes. En d'autres mots, la communauté est « un regroupement organisé sur un territoire naturellement et historiquement constitué. »¹⁴. Elle est composée de valeurs, de personnes, d'institutions, d'entreprise, d'activités et de ressources qui caractérisent par une cohérence économique et sociale constituant les fondements et les dynamiques du développement local.

1.2.2.3 les acteurs économiques, désignent l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs économiques du territoire qui ont un rôle déterminant dans la dynamique économique locale en l'influençant par leur production, leurs investissements, leurs services ainsi que leur consommation, mais également, ils correspondent à l'ensemble des banques et des bailleurs de fonds car ils participent au financement des investissements, à la création des projets et contribuant, de ce fait, à la création d'emplois et à la valorisation des ressources locales.

¹³ LORTHIOIS J. (1996), op Cit, dans BELATTAF. M et IDIR.A. (2006), Op Cit, p.12.

¹⁴ PREVOST Paul, « le développement local : contexte et définition », Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de recherche et d'Enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), p.18.

1.3 un processus de mobilisation des acteurs

L'élaboration d'une stratégie efficace de développement local implique la participation de l'ensemble des acteurs au projet de développement et leur mobilisation. Cette dernière peut se traduire à travers deux pratiques :

1.3.1 le partenariat, ne signifie pas uniquement une simple concertation en vue d'harmoniser les actions. Il signifie l'expression d'une volonté collective d'agir ensemble en vue de créer de nouvelles pratiques, de nouvelles actions. Le partenariat permet de réduire le cloisonnement entre les acteurs et de faire ressortir beaucoup plus les complémentarités entre eux. Il permet surtout d'allier les approches transversal (acteurs de même secteurs et niveau) et verticale (acteurs de différence secteurs et niveaux).

1.3.2 La participation active de la population : doit émerger avec le processus de développement local. Elle doit l'accompagner tout au long des différentes phases, du diagnostic à l'évaluation des actions, en passant par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet. Cette participation est d'autant plus importante qu'il existe au sein du territoire une démocratie participative. Cette dernière est le complément de la démocratie représentatives qui est déterminée notamment par le degré de décentralisation existante. Elle contribue à entretenir le système d'échanges d'idées et de débat sur le territoire, qui débouche sur la connaissance des attentes des acteurs et la proposition de solutions.

En somme, il s'agit de réussir une synergie permettant de mettre en mouvement solidaire toutes les potentialités dont peut bénéficier tout projet de développement locale.

1.4 un croisement des logiques : économique, sociale et politique

Le projet de développement local suppose l'association de trois approches : économique, sociale et politique. Ceci s'explique, d'une part, par la multiplicité des acteurs participant au projet, et par conséquent, la multiplicité des visions. D'autre part, ce croisement de logiques reflète le caractère global du développement, qui considère la nécessité d'allier les approches transversale et complémentaire (horizontale et verticale). Le croisement de ces logiques s'illustre notamment par :

-l'association des compétences des différents acteurs (compétences économiques, sociales et politiques) et la synergie de leurs actions.

-la prise en compte d'une approche de fonctionnement systémique, autrement dit, la considération du territoire comme un système composé de plusieurs sous-systèmes (sous-système économiques, sous-système social et sous-système politique) dont il faut appréhender les interrelations et interdépendances dialectiques.

-Enfin, la valorisation des complémentarités entre les actions provenant des niveaux national, régional, et local, et de différents secteurs (éducation, santé, industrie, agriculture, tourisme, ...).

1.5. L'articulation du local à son environnement.

Le local est perçu comme étant « l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises et en particulier les petites – se créent et se développent ». Bien évidemment, cet environnement comporte en plus des entreprises, d'autres acteurs (institutions publiques, administrations, population, associations, ...). L'environnement immédiat, en l'occurrence le local, se trouve ainsi situé dans environnement global, plus grand, qui l'englobe, et avec lequel il entretient des relations particulières. Au niveau local, ces relations sont de deux ordres : internes et externes.

1.5.1 les relations internes à l'environnement local

Elles représentent les relations qu'entretiennent les acteurs du territoire entre eux.

Autrement dit, ce sont des relations « exclusivement internes » au territoire qui entretiennent sa cohésion et sa solidarité. La petite échelle des relations internes est le quartier ou le village, car ils constituent l'unité idéale pour porter un diagnostic dynamique afin de mobiliser l'ensemble des réseaux familiaux, communautaires et institutionnels aptes à transformer les opportunités en actions. Ces différentes relations internes peuvent se constituer en microprojets de développement à différentes échelles : quartier, ville, ...

1.5.2 les relations externes à l'environnement local

Elles concernant les relations entre territoire. C'est que s'appréhende le local par rapport au global dans lequel il est contenu avec d'autres territoires. Ces relations se traduisent par une coopération intercommunale, c'est-à-dire, une coopération décentralisée¹⁵ et de

¹⁵ BELATTAF.M et IDIR.A (2006), op cit, p.14.

partenariat. Cette coopération permet de développer un système d'échange très intense dont les résultats peuvent être plus que proportionnels aux efforts. Elles mobilisent tous les acteurs partageant les mêmes préoccupations et les mêmes visions. Le fruit de ces relations extra-locales peut se traduire également par un ancrage territorial des acteurs.

Section 2 : les approches territoriales du développement local

Ce sont les nouvelles approches du développement local qui partent de la construction de nouvelles grilles d'analyse et prennent en considération un élément nouveau, par rapport aux approches traditionnelles, qui ont été longtemps dissimulées dans l'analyse économique.

Nous nous limiterons, dans le cadre de ce point, à quelques explorations des différentes approches du développement territorial, à savoir les approches du district industriel, des systèmes productifs localisés (SPL), des milieux innovateurs et des clusters.

2.1 le district industriel.

Becattini (1992) a défini le district industriel comme étant « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personne et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnement, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfaite entre communauté locale et entreprise »¹⁶.

D'après cette définition, le district se compose de deux éléments très importants : une collectivité soudée par un système de valeurs culturelles partagées par tous et une population d'entreprises entretenant des relations de concurrence et de coopération ; l'osmose entre ces deux éléments est une caractéristique essentielle du district.

Pour Florence Vidal (1998) le district industriel « est un grand complexe productif où la coordination entre les différentes phases et le contrôle de la régularité de leur fonctionnement ne sont pas soumis à des règles préétablies ou à des mécanismes hiérarchiques comme cela se déroule dans les grandes entreprises »¹⁷.

La définition qui résume, à notre sens les principes caractéristiques du district industriel, est celle que proposent Piore Michael et Charles Sabel. Ces auteurs voient le

¹⁶ BECCATINI G (1992), « le district marshallien : une notion socio-économique », dans BENKO George et LIEPETEZ ALAIN (sous la direction de). (1992), « les régions qui gagnent, district et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique », ED. Presses universitaires de France (PUF), paris, pp. 36-37.

¹⁷ COURLET CLAUDE (2001), op cit, p.62.

district industriel comme « une concentration de PME qui se spécialisent en diverses phase d'une même production, une structure sociale spécifique composée de petits entrepreneurs, artisans et ouvriers qualifiés, haute rémunérations, spécialisation élevée et flexibilité, technologies avancées et capacités d'innovation, multiples de confiances, de coopération, de division organisée du travail »¹⁸.

2.2 les principales caractéristiques du district industriel

2.2.1 Existence d'une communauté locale

Celle-ci est marquée par son système de valeurs et de pensée homogène qui évolue relativement aux conditions prévalant dans le district. En parallèle à ce système, il existe tout un corpus d'institution et de règles (marché, entreprises, famille, autorité locales, associations, ...) qui véhiculent les valeurs et les transmettant de génération en génération l'entoure car, selon Becattini « une population vivant en vase clos ne pourrait fournir au district les comportements et les capacités variés dont elle a besoin pour son développement »¹⁹.

2.2.2 une forte intensité d'entreprises

Ces entreprises sont concentrées dans un territoire géographiquement limité en se spécialisant dans une seule phase de processus de production spécifique au district.

2.2.3 une main-d'œuvre professionnelle et spécialisée

Le district industriel offre une variété d'activités professionnelles qui correspondent le mieux à chaque membre de la communauté. Il se caractérise aussi, par une tendance intrinsèque à redéployer constamment ses ressources humaines dans le but d'améliorer sa compétitivité et sa productivité et ce, grâce aux renseignements qu'il tire sur les candidats à l'embauche qui s'circulent.

2.2.4 le marché du district

Pour le district, le prix n'est pas la seule variable déterminante des décisions des acheteurs. En plus du prix, le marché de district doit offrir de très amples renseignements complémentaires sur le produit. Le marché du district doit constituer un réseau de liens solides avec les autres marchés.

¹⁸ COURLET CAUDE (2001), op cit, p.62.

¹⁹ BECCATINI G (1992), op cit, dans BENKO G. et LIPIETZ A. (1992), op cit, p.39.

2.2.5 une concurrence intense et une information partagée sur le marché

La concurrence au sein du district est rude, mais le cout marketing du produit final est réduit, cela revient à la solidarité et à la circulation de l'information qu'offre son milieu social.

2.2.6 l'adaptabilité du système

La capacité du district, à travers sa « machine sociale » constituée du système de valeurs, à exercer un contrôle quasi automatique sur les différentes phases du processus productifs, permet une adaptation rapide et judicieuse aux évolutions de la production.

2.2.7 l'introduction de nouvelles technologies

L'innovation technologique renforce l'organisation interne du district et améliore la position socioéconomique de celui-ci. Son introduction apparait ainsi comme une avancée sociale réalisée grâce à une prise de conscience progressive de la part de l'ensemble des segments de l'activité industrielle et de toute la population.

2.2.8 le système de financement

Dans le district, les institutions financières doivent être prudentes pour assurer le bon fonctionnement du système de financement, car en cas d'imprudence, elles peuvent induire des conséquences économiques néfastes et des effets négatifs dans les chaînes de tout ce district.

2.2.9 les éléments qui dynamisent le district industriel

L'élément essentiel du dynamisme du district n'est pas autre que la maîtrise des couts. Le choix des sous-traitants dans le district n'est pas purement économique. Il repose aussi sur la volonté de garder ou non le contrôle sur la phase(s) à externaliser du processus productif.

2.2.10 une conscience des classes sociales et une appartenance locale

Au sein du district, émerge l'appartenance à une classe sociale. Cette classe se considère comme faisant partie d'une communauté géographique, mais le sentiment d'appartenance qui y prévaut, en général, est celui d'appartenir à la « communauté industrielle locale » qui est perçus comme l'épanouissement individuel et familial sur lequel repose le district.

2.3 Les systèmes productifs locaux (SPL)

2.3.1 Définitions

La notion du système productif local est apparue en France pour décrire les cas français qui connaissent une dynamique positive de composition globale des territoires. Cette notion de SPL, se réfère aussi à l'économie régionale, relative notamment à l'innovation. Elle est issue de la lignée des travaux sur les districts industriels. Elle partage ainsi certaines caractéristiques comme le regroupement de petites et moyennes entreprises, et le partage d'un même système de valeurs.

Claude Courlet (1994) définit le SPL comme « une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion. Ces relations ne sont pas seulement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises. Le métier industriel dominant n'exclut pas la possibilité de l'existence de plusieurs branches industrielles »²⁰.

2.3.2 Classification des SPL selon DATAR

2.3.2.1 Les SPL de type « district industriel italien » : ils ont les mêmes caractéristiques des districts industriels italiens : un nombre de PEM en relations étroites entre elles, et qui se basent dans leurs activités sur un savoir-faire local, une culture et une histoire commune. Ce type de SPL s'implante dans certaines grandes métropoles et dans les zones industrialisées.

2.3.2.2 les SPL technologiques de type district en milieu innovateur :

Les entreprises sont hautement spécialisées dans des activités innovantes, liant des relations très denses entre elles, basées sur le partage d'une même culture technique. Ces SPL se trouvent dans les zones urbaines, milieux propices au développement des innovations et où se concentrent la plupart des activités de recherche et de formation.

²⁰ COURLET CLAUDE, les systèmes productifs localisés », dans, « industrie, territoires et politiques publiques », sous la direction de CLAUDE COURLET et BERNARD SOULAGE, ED. L'Harmattan, Paris 1994, pp. 17-18.

2.3.2.3 les SPL émergents et grappes de PME en émergence : pour pouvoir bénéficier des échanges d'expériences nécessaires à leurs développements, les entreprises de ce type de

SPL s'installent les unes à proximité des autres. L'objet central de cette coopération inter firmes est d'abord de bénéficier des atouts des ressources humaines disponibles, avant de s'engager sur des objets plus importants pour la réalisation des SPL

2.3.2.4 les systèmes des PME organisées autour des grandes entreprises : c'est le cas des PME qui sont installées autour d'un ou plusieurs donneurs d'ordres. Leur apparition est favorisée par les politiques d'externalisation des activités menées par les grandes entreprises en vue d'acquies plus de flexibilité et de pouvoir répondre à une demande finale variable et différenciées. L'organisation de la production de l'industrie automobile française est un exemple de ce type de SPL ou de multiples fournisseurs évoluent autour de grands constructeurs d'automobile.

2.4. L'approche des milieux innovateurs

Le concept de milieu innovateur est du contesté aux chercheurs et au collectifs de recherche associés dans le cadre du GERMI²¹ (Groupe de recherche Européen sur les Milieux innovateurs- Association Philippe AYDALOT). Elle interprète le développement local comme étant un effet des processus innovateurs et des synergies à l'œuvre sur un territoire donné. Selon cette approche, le milieu est conçu comme un ensemble de relations qu'entretiennent les acteurs d'un territoire donné est sont liées au contexte territorial qui les valorise. L'innovation n'apparaît plus comme un ensemble de paramètres techniques mais plutôt comme une « vision plus territorialisée : l'innovation est alors la création d'un milieu pour répondre à un défi ou à un besoin local par l'utilisation de l'expérience locale.²² Elle est le fruit de l'inventivité du milieu et répond au besoin de développement local, moyen que se donne une société pour progresser. Aussi avancée que ça soit l'innovation, elle ne peut réussir que si elle repose sur des éléments de continuité avec l'expérience acquise par le milieu » (AYDALOT, 1989)²³.

²¹ FERGUENE A. (1999), « Dynamiques territoriale et milieux innovateurs », Cahiers du CREAD, N°50, 4^{ème} trimestre, 1999.

²² (AYDALOT Ph, 1985, p.16) cité dans : PEYRACHE et GADEAU Véronique, « la contribution de Philippe Aydalot à l'édification de la théorie des milieux innovateurs » dans RERU N°/1999, p.627.

²³ COURLET CLAUDE, « les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? », dans COURLET CLAUDE et SOULAGE Bernard, 1994, « industrie, territoires et politiques publiques », ED. L'Harmattan, paris p.23.

2.4.1 définition du milieu innovateur

Selon Quévit (1992), le concept de milieu innovateur a été surtout « utilisé pour cerner les formes organisationnelles territorialisées des rapports entre la technologie et la production dans le contexte spécifique des relations industrielles »²⁴.

Avant de passer à la définition proprement-dite du milieu innovateur, il conviendrait d'abord d'éclaircir la notion de milieu

Ayant un caractère multidimensionnel et faisant référence à la fois au milieu « contexte » et au milieu « acteur », le milieu est ainsi défini par GERMI comme « un ensemble territorialisé dans lequel des interactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources »²⁵. (Maillat, Quévit, Senn, 1993, p.6). Cet ensemble territorialisé (milieu) est ouvert sur son environnement technologique et de marché, permettant ainsi aux agents d'entretenir des relations diverses, et se caractérise par l'existence de savoir-faire, de règles, de normes, de valeurs, et de capital relationnel.

Le milieu innovateur est un « ensemble spatial constitué » se référant aux relations qu'entretiennent les agents économiques avec leur environnement dans leur stratégie d'innovation technologique » (Aydalot, 1986 ; Perrin, 1989 ; Maillat, Quévit et Senn, 1993)²⁶.

D. Maillat (1992) s'inspire ainsi de Quévit pour percevoir le milieu innovateur comme « un ensemble d'éléments économiques, sociaux, politiques et culturels »²⁷. La combinaison de ces éléments va permettre l'émergence, au sein du milieu, de stratégies résultant des innovations réalisées, alliant entre les avantages de l'internalisation et de l'externalisation.

²⁴ QUEVIT MICHEL (1992), « Milieux innovateurs et couplage local-international dans les stratégies d'entreprise : un cadre pour l'analyse », *Canadian journal of Regional science*, N°/2, été 1992, p.231

²⁵ TABARIIES MURIEL (2005), « les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs », *Chiers de la maison de science Economique (MSE)*, N°18, p.4.

²⁶ QUEVIT MICHEL (1992), *op cit*, p.231.

²⁷ PROULX Marc-Urbain (1992), « milieux innovateurs et développement régional », *Canadian journal of Regional science*, N°XV/2, été 1992, p.144.

Au final, Ferguène A²⁸. (1999) relève trois composantes principales pour la définition du milieu innovateur :

-L'espace géographique qui se caractérise par un ensemble de ressources qui sont à la fois matérielles immatérielles, génériques et spécifiques.

-La logique d'organisation qui recouvre l'ensemble des formes d'organisation présentes sur le territoire et qui influencent les stratégies d'entreprises (intégration ou externalisation).

-La dynamique d'apprentissage qui désigne les aptitudes des acteurs évoluant dans le milieu (entreprises, institutions, main-d'œuvre) à s'adapter rapidement et efficacement aux transformations de l'environnement proche et lointain.

2.4.2 les caractéristiques du milieu innovateur

En plus des trois composants soulevés par Ferguène A. (1999) permettant d'identifier le milieu innovateur et évoquées par Camagni (1991) ; Maillant et Perrin (1992)²⁹, les caractéristiques du milieu innovateur peuvent être identifiées comme suit :

-L'ouverture. Le milieu innovateur est un système ouvert qui entretient des relations diverses avec son environnement.

-L'organisation des ressources. Les acteurs du milieu organisent et coordonnent les ressources en vue de parvenir à de nouvelles combinaisons productives.

-Le milieu innovateur recouvre une vision territorialisée de l'innovation. Cela veut dire que le territoire intervient de façon active dans le processus de création technologiques et influence fortement ce processus dans son impulsion initiale et dans son déroulement de sorte que le résultat (l'innovation) dépend fortement de la nature du territoire ou elle et créée.

-le milieu innovateur traduit une vision de l'innovation comme processus complexe. Ceci renvoie au nombre important d'intervenants dans le processus d'innovation et la diversité de leurs activités et donc de la complexité des relations qu'ils entretiennent entre eux. A titre d'exemple nous reprenons l'énumération de Coulet C. (1994) ; « la recherche

²⁸ FERGUENE A. (1992), op cit, consulté sur CD-ROM

²⁹ UZUNDIS Dimitri, « milieu innovateur, relations de proximité et entrepreneuriat. Analyse d'une alchimie féconde », Canadian journal of Regional science (en ligne), volume 33, numéro spécial, p.96.

fondamentale, la recherche appliquées, la recherche-développement, la préparation de prototypes, la mise en production, la commercialisation et l'adaptation au marché »³⁰

-Enfin, le milieu innovateur fait référence à une problématique évolutionniste de la technologie, Cela suggère l'existence de l'idée de discontinuités, de ruptures et, finalement, , d'avancées par sauts qualitatifs. Elle traduit une analyse en termes d'effets de proximité spatiale sur le processus d'innovation technologique.

2.5 l'approche des clusters

A la fin des année 1980 et début des années 1990, un nouveau mode de concentration géographique des entreprises commence à prendre de l'ampleur un peu partout dans le monde. Des concentrations géographiques d'entreprises interconnectées dans les analyses microéconomiques de compétitivité des entreprises et du rôle de la localisation en termes d'avantages compétitifs.

A propos de la définition du concept de cluster, Porter (1990, 1998) le perçoit comme « une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, de firmes, d'industries connexes et d'institutions associées (université, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par exemple) dans un domaine particulier, qui s'affrontent et coopèrent »³¹.

Selon ROSENFLAND, un cluster est une « masse critique d'entreprises (suffisante pour attirer des services, des ressources et des fournisseurs spécialisés) ayant des relations systémiques fondées sur des complémentarités et des similarités, sur une étendue géographique limitée »³². Et COOKE en (2003) le considère comme une « concentration géographique d'acteurs technologiques unis par des chaînes de valeur économique, évoluant dans un environnement bénéficiant d'infrastructures de soutien, partageant une stratégie commune et visant à attaquer un même marché »³³.

Le cluster est perçu comme un mode nouveau d'organisation spatiale des entreprises. Il combine entre les avantages de la grandeur du marché et les avantages de l'organisation hiérarchique ou de l'intégration verticale des activités. Il permet surtout de mieux valoriser la

³⁰ COURLET C (1994), op cit, p.24.

³¹ PORTER M. cité dans : LARGIER Arnaud et al (2008), « clusters mondiaux : regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux », institut d'aménagement et d'urbanisation de la Région d'Ile de France (IAURIF), paris, p10.

³² LARGIER Arnaud et al. (2008), op cit, p.12.

³³ Ibidem.

chaîne de valeur des entreprises. Entre autres, le cluster notamment sa dynamique, résulte de la présence de la combinaison de certaines caractéristiques que sont³⁴ :

2.5.1 La présence de clients locaux : ces clients sont la source de la demande du cluster et se démarquent par leur exigence dans le choix des produits poussant ainsi les entreprises à innover en permanence, et obligent ces dernières à répondre en quantité et en qualité à leurs besoins.

2.5.2 La présence de fournisseurs locaux spécialisés : ces fournisseurs doivent satisfaire la demande des entreprises du cluster en termes de ressources notamment humaines, mais aussi physiques et capital, les ressources fournis comprennent également les infrastructures de toutes natures (de transport, administratives, d'information, ...).

2.5.3 L'interdépendance des industries : les entreprises du cluster doivent pouvoir s'appuyer sur l'existence d'industrie connexes, sur des entreprises ayant des activités complémentaires aux leurs et qui entretiennent avec elles des relations en amont et en aval.

2.5.4 La présence d'un certain degré de rivalité entre les entreprises : ce degré de rivalité est déterminé par la présence d'environnement favorable à l'innovation, à la concurrence et garantissant le respect des règles de celle-ci.

Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local

Dans cette section, nous essaierons de montrer et de citer les principaux éléments qui peuvent renforcer le niveau local, à savoir la décentralisation, la gouvernance participative local et la coopération intercommunale. Dans le contexte actuel de mondialisation-globalisation, aucun pays, aucun territoire ne peut se permettre une politique d'autarcie et de renfermement sur soi. L'autonomie locale doit être renforcée par des dynamiques de partenariat et de solidarité.

3.1 La décentralisation

La décentralisation est un élément primordial pour favoriser le développement au niveau local. Elle est devenue, au cours de ces dernières années, un sujet important du débat politique dans les pays en voie de développement. Le terme de décentralisation est complexe. Il

³⁴ DOLOREUX D, SHEARMUR R, CHENARD Ph. (2007), « la création et le développement de clusters maritimes au Canada et en Europe », Revue d'Economie Régionale et Urbaine N°3, 2007, p.268..

contient une variété de concepts et recouvre des sens différents. Généralement la décentralisation désigne « le transfert de compétences de l'Etat à des institutions distinctes de lui, ici les collectivités territoriales »³⁵.

Autrement dit la décentralisation est « le transfert d'autorité et de responsabilités en matière de fonctions publiques depuis l'administration centrale vers les autorités intermédiaires ou locales ou vers des organismes gouvernementaux quasi autonomes et/ou vers le secteur privé »³⁶.

Selon la banque mondiale, la décentralisation consiste en un transfert du pouvoir de l'Etat vers des personnes morales de droit public distinct de lui. C'est aussi un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est exercé à la fois par l'Etat et par des personnes morales autonomes soumises au contrôle, en principe de légalité, des autorités étatiques. Autrement dit, la décentralisation consiste en le transfert d'attribution de l'Etat à des collectivités ou institutions différentes de lui bénéficient, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion. On distingue principalement trois formes de décentralisation dans le cadre du secteur public³⁷ :

3.1.1 La décentralisation politique : correspond à la délégation de pouvoir politique et de compétences décisionnelles à des subdivisions administratives tels que des conseils villageois élus, des conseils de district et des collectivités d'Etat. On est en présence de **dévolution** lorsque la délégation de certaines compétences décisionnelles, de financement et de gestion est faite à des collectivités publiques locales autonomes et totalement indépendantes de l'autorité à l'origine de la dévolution.

3.1.2 La décentralisation fiscale : implique une réallocation de ressources à une autorité locale d'un montant lui permettant de remplir correctement ses tâches. Elle comprend également le transfert de la responsabilité en matière de prestations des services pour les fonds alloués. Les arrangements concernant l'allocation des ressources se négocient en règle générale entre les autorités locales et centrales. L'affectation des impôts locaux, la répartition des recettes fiscales, la fixation des taxes de marché et d'utilisateur relèvent également de la politique en matière de décentralisation fiscale.

³⁵ J. I. (BOUEF) et (M) MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation », édition VIE POLITIQUE, année 2005, p.38.

³⁶ Hans Born Olsen, « la décentralisation et la gouvernance locale : définition et concepts », DDC (Direction du développement et la coopération), suisse, novembre 2007, p4.

³⁷ Ibidem,4-6.

3.1.3 La décentralisation administratives : représente le transfert de compétences décisionnelles, des ressources et de responsabilités aux fins de la fourniture d'un certain nombre de services publics, depuis l'administration centrale vers d'autres niveaux administratifs, divers organismes ou des antennes des organismes satellites de l'administration centrale. La forme la plus radicale de décentralisation administrative est la **dévolution**. La collectivité locale a l'entière responsabilité d'engager/congédier du personnel et d'attribuer des compétences/responsabilités pour l'exécution de certaines tâches. La **décentralisation** correspond au transfert de compétences et de responsabilités d'un niveau de l'Etat à un autre. L'unité locale est redevable au ministère ou à un bureau de l'autorité centrale qui a été décentralisé.

La décentralisation est considérée comme un mécanisme de transfert de pouvoir aux institutions locales. Celle-ci est une forme qui satisfait la volonté à la fois du gouvernement et des citoyens d'élargir le champ de la démocratie. Elle consiste en un transfert de pouvoir, c'est-à-dire de compétence et de ressources financières nécessaires à son exercice, de niveau central (Etat) au niveau local (collectivités territoriales), et à des organes élus. C'est un facteur qui rapproche les populations aux niveaux de prise de décisions les concernant de manière à les rendre participatives. En favorisant le rapprochement des institutions publiques des citoyens, elle les rend plus facilement comptables de leur gestion. La décentralisation permet ainsi, un contrôle de proximité des administrations publiques pour une transparence de la gestion locale. Elle est aussi perçue comme un facteur de participation et de renforcement des capacités des population et moyen de lutte contre la pauvreté au plan local. La décentralisation est un facteur d'amélioration de la capacité de gestion de la collectivité et un outil d'apprentissage de la gouvernance. Elle est un facteur qui permet un meilleur contrôle de la fourniture des services publics tout en facilitant la mise en œuvre des réseaux³⁸ de partenariat qui auront à doter les territoires en ressources stratégiques.

Toutefois, la décentralisation est un obstacle pour trois principales raisons. Elle est potentiellement inégalitaire. Elle déprofessionnalise les décisions techniques délicates. Le pouvoir est la question clé de la décentralisation.

Le processus de décentralisation reste soumis à des difficultés qui peuvent limiter son succès. La décentralisation peut favoriser la balkanisation des collectivités locales et donner lieu à des facteurs inefficaces. Elle peut en effet accentuer la performance de certains

³⁸ B. KHERRDJEMIL, « territoire, mondialisation et redéveloppement », In d'économie régionale et urbaine (RERU), N°2, 1999, p.271.

territoires aux détriments d'autres, générée par la concurrence destructrice entre collectivités. Elle peut aussi accroître le niveau général de la corruption ainsi que les coûts en termes d'efficacité dans la fourniture des services publics. Elle modifie, enfin, la frontière entre l'offre centrale et l'offre locale de services publics, suite à la réduction de rôle du gouvernement central, les coûts peuvent être élevés.

3.2 Démocratie participative locale

Nous traiterons ici de la définition de la démocratie participative dans son application au contexte local, de ses avantages et des différentes formes qui la caractérisent.

3.2.1 Définition de la démocratie participative locale

Selon l'expression de R. Le Floch (2004), la démocratie participative est aussi perçue comme une « quête d'un remède pour la citoyenneté »³⁹. Elle viserait par conséquent à repêcher une citoyenneté déclinante et désintéressée par les projets, et notamment par les politiques, de développement. Pour R. Le Floch (2004), une démocratie participative réussie est celle qui tend souvent vers des formes de « co-gestion », et c'est vers l'extension des responsabilités attribuées autour de ce « co » que s'oriente l'idéal de la démocratie participative, et non vers l'autonomisation. Elle serait ainsi le lieu de l'expression et de discussion pour permettre l'émergence de visions nouvelles contribuant au développement de l'ensemble des acteurs.

La démocratie participative au niveau local renvoie à une « gestion participative notamment les politiques locales »⁴⁰. Cela revient à restituer les relations entre l'Etat et la société dans une perspective horizontale communicationnelle et démocratique, et à observer le mécanisme de fonctionnement et de médiation émergent entre les deux catégories (Gallegos, 2005). L'espace public et l'innovation institutionnelle permettent alors de cerner ces relations.

La participation des citoyens au niveau politique est supposée existante à travers l'échange et la décision concernant la matérialisation des intérêts de leur communauté politique. Reprenant Stewart (2001), Gallegos (2005, p. 258) souligne que la démocratie participative suppose la constitution d'une série de cadres et de dispositifs garantissant des processus de discussion et de réflexion dont peut résulter une vision plus précise des conflits

³⁹ LE FLOCHER R. (2004) « démocratie participative : attendus et contradictions », *Economie et Humanisme*, numéro 371, décembre 2004, p.94

⁴⁰ GALLEGOS F.R. (2005), « dispositifs délibératifs pour le développement local Equateur : le cas des municipalités indigènes », dans BACQUE M-H, REY H. SINTOMER Y. (sous la direction de) (2005), *op cit*, p.257.

sous-jacents d'une problématique déterminée et de façon de les aborder. La notion d'espace public renvoie précisément à ce type de cadre de réflexion synonyme d'un espace de participation des citoyens au niveau politique, de dialogue et d'interaction entre les différents acteurs. L'espace public paraît ainsi comme une instance de médiation entre les acteurs qui se caractérise par une forme institutionnalisée.

Quant au processus d'innovation institutionnelle, celui-ci fait référence à l'articulation progressive entre le système politique, l'activité publique des citoyens et les organisations sociales dans la perspective d'une gestion légitime des problèmes publics (Gallegos, 2005, p. 258). Dans ce cadre, il existe des dispositifs spécifiques favorisant la participation des acteurs dans l'élaboration des politiques tout au long des étapes de celle-ci, et conduisant à l'amélioration de la gestion publique. Gallegos (2005) note, encore, à propos de ce processus d'innovation institutionnelle que « le caractère institutionnel de la politique apparaît comme le responsable du positionnement de la qualité et des contenus qui soutiennent les politiques de régulation économique et de redistribution de la richesse sociale »⁴¹.

L'innovation institutionnelle permet de développer des processus participatifs incluant les citoyens dans l'espace public afin de discuter et de réfléchir sur des stratégies visant à relancer le développement local et à améliorer les conditions de vie des citoyens. La participation des citoyennes au développement local permet de spécifier la dynamique des acteurs locaux, à la fois, comme moteur et expression de e développement.

L'encouragement des initiatives de collaboration de ce développement et de la coopération entre les acteurs est une condition à l'instauration d'une démocratie participative favorisant la négociation et la réflexion sur les problèmes de développement entre les acteurs. Toutefois, il faudrait surmonter les obstacles à la démocratie.

3.2.2 champ d'application et avantages de la démocratie participative locale

La première idée qui découle de la démocratie locale est de considérer que « toute personne est experte du lieu où elle vit »⁴² afin d'éviter que les lieux soient détournés de leur usages. Pour cela il est indispensable d'impliquer en amont les habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs avis et leurs besoins. De même les élus ne sont pas assez nombreux pour appréhender un quartier. Ils ont besoin de l'aide des habitants. La démocratie locale a donc

⁴¹ GALLEGOS F. R. (2005), op cit, p.258.

⁴² Anne HURAND, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du mangement alternatif, édition HEC apprendre a oser , paris, mars 2008, p.9/21.

pour rôle de permettre un meilleur fonctionnement du quartier, en mettant en relation des élus, les habitants et l'administration.

Elle permet d'accroître la cohésion sociale au niveau local car les réunions et les assemblées organisées vont souvent dans le sens d'une intégration sociale.

La démocratie est aussi vue comme un moyen d'impliquer les gens dans la politique. L'échelon communal est considéré comme le lieu naturel de la participation politique. Il est en effet « un territoire lisible par les gens et par les groupes, c'est le lieu d'implication possible et l'objet d'une possibilité d'une mise en mouvement »⁴³. Elle est aussi considérée comme un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Les citoyens ne sont pas seulement des électeurs intermittents mais ils agissent au quotidien pour leur environnement.

En résumé, ADELS⁴⁴ confère trois (03) principaux objectifs et avantages de la démocratie participative locale.

- L'insertion d'un contrat social (lien entre les gens pour permettre ensuite de débattre) ;
- L'amélioration des services publics (expertise en usages, ressources précieuses pour les élus) ;
- La réhabilitation du milieu politique (participation de tous, remise en cause des barons élus ou associatifs).

3.2.3 Les formes de la démocratie participative

Elles sont au nombre de trois (03)⁴⁵ :

3.2.3.1 La participation-démocratisation généralisée : le pouvoir des individus

Au sens le plus large, mais le moins répondu, la participation de l'individus désigne le fait qu'il contribue aux transformations des différents contextes dans lesquels il évolue. C'est par exemple, les salariés dans l'entreprise qui participent à la définition des nouvelles méthodes de travail, ou les usages des hôpitaux consultés dans la mise en place d'une nouvelle réglementation d'accès aux soins. La participation est un vecteur de transformation sociale et de démocratisation généralisée. Selon Jean-Léon Beauvois (2006) « la démocratie participative aurait alors pour fonction de faire en sorte que les gens participent à l'exercice

⁴³ « Démocratie participative local, comprendre, agir, proposer », collection les pratiques de CEDIS » ;

⁴⁴ ([Http://www.adels.org/ressources/observatoire.htm](http://www.adels.org/ressources/observatoire.htm))

⁴⁵ Cedric Polère, « la démocratie participative : état des lieux et premiers éléments de bilan, synthèses millénaires, le centre de ressources prospectives du grand Lyon, 2007, p.1/28

du pouvoir qui règle leur existence sociale dans la quotidienneté des rapports sociaux et des relations qu'ils ont avec les appareils du pouvoir ».

Gérard Mendel développe une approche de la participation qui se situe dans « un esprit qui cherche à favoriser un pouvoir des individus sur leurs actes sociaux quotidien, en particulier dans le travail. Elle vise au passage de la société de masse. Celle d'aujourd'hui, à une société d'individus sociaux qui développent leurs ressources psychologiques dans la dimension privée, qui ne regarde qu'eux, mais aussi dans la sphère sociale »⁴⁶.

3.2.3.2 La participation-décision : une approche qui vise à refonder le modèle démocratique

Chez les militants de la démocratie participative, la participation peut se définir comme l'ensemble des actes par lesquels les citoyens interviennent dans le processus de décision publique et influencent les décisions des gouvernant (Sandra Breux 2004). Dans la mesure, où cette conception de la participation est référée de manière explicite au mécanisme de la prise de décision politique, on l'appellera « participation-décision ou la participation des citoyens » à des espaces divers, mais presque toujours d'échange et de délibération, elle est un moyen d'étendre leur accès à la décision. En fait, elle peut laisser plus ou moins de pouvoir aux citoyens : dans sa version maximum, elle consiste en l'expression des désirs des citoyens d'un budget, d'un projet, etc., indépendamment de la volonté du pouvoir local.

Selon Jean-Léon Beauvois la démocratie participative se présente comme un contrepois face au caractère trop abstrait ou trop lointain (ou dirait technocratique), ou encore trop pesant (bureaucratique) du pouvoir d'Etat ou du pouvoir des organes centraux et de son exercice par les commissionnaires, fonctionnaires ou administrateurs, y compris décentralisés. Il s'agit de créer ces contrepois en essayant de faire descendre le plus bas possible le processus de prise, au moins d'aval démocratique, des décisions politiques, de l'amener au plus près du terrain, là où ces décisions doivent s'appliquer ».

⁴⁶ Mendel G. (2003), « pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative »

3.2.3.3 La participation-consultation : une approche qui ne modifie que marginalement les fonctionnements des institutions

La notion de participation se restreint à la phase d'expression ou de consultation, et ne revendique pas des comptes sur la décision elle-même. Par exemple, en France, la loi Barnier⁴⁷ et la loi sur la démocratie de proximité étendent la participation des citoyens, qui peuvent donner leurs avis et être écoutés, et ont un pouvoir consultatif reconnu. Les instances de débats où la population peut s'exprimer se sont multipliées ces dernières années, en France (décisions d'aménagement susceptibles d'avoir des répercussions sur les riverains, conseils de quartier...). Mais leurs promoteurs ne les mettent pas au service de la participation-décision, et l'influence de la décision est loin d'être leur seule finalité.

3.3 La coopération intercommunale

Nous présenterons dans ce point ce qu'est la coopération intercommunale et quels sont les enjeux qu'elle comporte.

3.3.1 Définition de la coopération intercommunale

La coopération inter-collectivité est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels sont confrontés les politiques locales contemporaines et c'est aussi un phénomène peu connu puisque par définition⁴⁸ la coopération est une réponse s'efforce de donner soit l'Etat, soit les structures intermédiaires, soit les collectivités de bas elle-même à l'inadéquation des institutions aux réalités économiques et sociales.

En effet, la coopération intercommunale vient pour résoudre principalement deux sortes de problèmes⁴⁹ : l'isolement et le défaut de moyens pour les communes rurales trop petites, l'éclatement de l'urbain sur de multiples communes qui conduit à une incohérence du développement à l'échelle de la ville (locale).

⁴⁷ Loi de Barnier, relative à la démocratie de proximité, promulguée le 27 février 2002, sur proposition de la commission P.Mouroy.

⁴⁸ Alain DELCAMP, « la coopération intercommunale en Europe », Association pour la recherche sur les collectivités locales en Europe (ARCOLE), institut d'étude supérieures d'Aix-en-Provence, p.1/22.

⁴⁹ F. Tesson « développement local : principe et outils », p1/7.

La coopération intercommunale est définie comme étant « une collaboration qui joue sur les maintiens des entités communales et des conseils municipaux et sur une représentation des communes et non des habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gérant un certain nombre de dossiers et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale »⁵⁰. Notons que l'intercommunalité est relative à plusieurs communes ou municipalités de proximité qui se regroupent pour travailler en commun à la gestion de services d'équipement, d'infrastructures ou à la délivrance de prestations afin de mieux répondre aux besoins de leurs administrés et dans un but de développement local⁵¹. Elle va rendre institutionnel ce qui leur est commun du point de vue structurel mais aussi fonctionnel. Elle offre ainsi une possibilité de réaliser des économies d'échelle, autour de la gestion mutualisée d'affaires considérées comme l'intérêt général pour tous les membres, tout en recherchant un haut degré de qualité de service rendu.

En résumé, l'intercommunalité est vue dans un sens où une commune, à elle seule, ne pourrait gérer des services ou des activités relevant de sa compétence pour assurer la pérennité du service public local.

3.3.2 Enjeux de la coopération intercommunale⁵²

Elle vise, premièrement, à une répartition du pouvoir et, deuxièmement, à une recomposition des territoires. Sans remettre en cause directement l'autorité du maire sur le territoire, l'intercommunalité exécute une redistribution des compétences, des moyens et des responsabilités. Ce qui implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impacts sur les modes d'exercice et de légitimation du pouvoir local.

⁵⁰ Ibidem, p.1.

⁵¹ Conseil de l'Europe avec collaboration de Clotilde DFFDIER, « coopération internationale », manuel de comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), 2008, p4/52.

⁵² François RANGEON, « présentation : l'intercommunalité en question », p.9/12.

Les élus fondent leur pouvoir en fonction de la position qu'ils occupent à l'intersection des réseaux qui structurent la communauté locale. Ils apparaissent comme médiateurs capables d'élaborer une perception globale des enjeux en présence⁵³. C'est pourquoi ils tentent de contrôler le développement de l'intercommunalité, les responsabilités exercées au sein d'une coopération intercommunale jouent un rôle majeur dans le déroulement des carrières politiques locales. Au-delà de ses enjeux politiques, l'intercommunalité repose sur un long processus d'apprentissage par lequel les habitants prennent conscience de leur appartenance à un même territoire. Les élus prennent, pour leur part, l'habitude de travailler ensemble, de monter des objets et d'ajuster leurs positions. Sur le plan économique et fiscal, elle intervient pour répartir équitablement la charge financière entre les communes.

Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons pu cerner le cadre conceptuel du développement local et les différentes nouvelles approches.

En effet, le développement local n'est pas justement lié au contexte économique. D'autres contextes et dimensions interviennent. Il s'appuie essentiellement sur les ressources locales (développement endogène) et sur les procédures et dynamiques de mobilisation de la population locale, principal acteur d'un ou plusieurs projets communs.

La notion de développement local se repose sur l'autonomie des dynamiques de transformations des systèmes productifs locaux. Ce sont les acteurs locaux organisés en réseau qui sont au centre du dispositif car ils ont la capacité d'internaliser les connaissances pour les intégrer aux ressources locales. Dans cette vision du développement endogène, il n'y a pas opposition entre local et global mais des interactions entre ces deux niveaux. Dans le cadre des économies développées, on peut dater les transformations des articulations locale-global en fonction de l'évolution du cadre institutionnel et des formes d'organisation de la production.

⁵³ A. FAURE, « les politiques locales entre référentiels et rhétorique », dans A. Faure, G. Pollet et P. Warin (dir), la construction du sens dans les politiques publiques, L'Harmattan, 1995, P.75.

***Chapitre II : La
gouvernance territoriale :
la place de la gouvernance
dans les territoires***

Introduction

La notion de gouvernance, depuis son apparition à nos jours, ne cesse d'évoluer et de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux de recherche de divers auteurs.

En effet, la gouvernance apparait alors comme un élément principal et comme solution pour assurer un développement cohérent qui permet de maintenir la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce chapitre nous allons exposer les généralités et les concepts clés de la gouvernance et de son émergence. Cela va se faire par la présentation d'un petit historique du concept, puis quelques définitions qui vont éclairer notre vision sur cette notion, avant de passer à l'exposition des différents types et composants de cette notion.

Section 1 : Le concept de gouvernance et ses fondements

Dans cette section, nous passerons en revue l'historique et la définition du concept de la gouvernance, ses indicateurs et enfin, ses acteurs.

1.1 Historique et définition du concept de la gouvernance

Avant de donner les définitions de la gouvernance, nous allons tout d'abord présenter sa genèse (son historique).

1.1.1 Historique

L'origine et l'historique du mot gouvernance sont rarement présentés de manière unique, mais varient selon les acteurs, chacun privilégiant tel ou tel aspect de ce parcours. Et quel que soit le regard choisi, l'origine ancienne du concept de gouvernance est désormais soulignée.

Le mot gouvernance est hérité de la racine grecque des mots « Kyberman » et « Kybernetes » qui signifient respectivement « naviguer » et « piloter », c'est-à-dire : tenir le gouvernail, piloter le navire en maîtrisant la trajectoire. De cette même racine provient d'ailleurs le terme « cybernétique » et son objet qui est la régulation des trajectoires. Cependant, la gouvernance n'est pas le « gouvernement » et à dire vrai le terme a du mal à émerger au-delà d'une utilisation médiévale à caractère institutionnel où il caractérise un mode de la gestion municipale, avec déjà, on le notera, une notion de subsidiarité féodale qui anticipe ce que deviendra, bien plus tard, le concept. En effet, ce n'est qu'au XX^e siècle que le terme « gouvernance » refait surface dans les pays anglo-saxons par l'auteur Ronald Coase

(1937) pour expliquer un nouveau moyen de coordination au sein des entreprises. Il s'agit alors, d'un concept économique qui propose de réduire le coût des transactions par un pilotage moins bureaucratique et mieux coordonné.

A partir de 1975, Williamson¹ renforce la théorie des coûts de transaction et définit la gouvernance comme l'ensemble des mécanismes de coordination réglant d'une part l'organisation hiérarchique interne à l'entreprises, d'autre part les relations entre l'entreprise et ses partenaires, notamment dans le cadre de rapports contractuels stables destinés à réduire les coûts de transaction.

Il faut attendre la fin des années 80 pour que le concept du champ économique vers le champ politique en Angleterre, qui est entré dans le domaine des relations internationales par l'usage de l'expression de « bonne gouvernance » pour désigner les particularités de la bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Et c'est à travers cette notion que les institutions internationales (FMI et BM) prônent des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques.

1.1.2 quelques définitions de la gouvernance

La notion de gouvernance a été définie par nombreux auteurs depuis son apparition à nous jour. Chaque définition met l'accent sur un aspect particulier, selon le domaine et le centre d'intérêt des définisseurs. La première définition accordée à ce concept le qualifie d'un mode de fonctionnement au sein des entreprises. Les autres définitions qui viennent après se concentrent sur les aspects relatifs à une stratégie de développement participatif qui vise à amorcer un processus de développement local.

François-Xavier Merren (1998), considère « la gouvernance comme un processus où les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leurs expertises, leurs capacités et leurs projets et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités »

Dans le même contexte, selon Le Galès (2006) ; La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts, discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions,

¹ WILLAMSON Oliver E, (2005), « The Economics of Governance », University of California, Berkeley, January 2005, p.1.

Chapitre II : la gouvernance territoriale : la place de la gouvernance dans les territoires

de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité »².

Cette définition, considère la gouvernance en premier lieu comme un processus de coordination des différents acteurs de la société, puis comme un ensemble d'institutions, de lois, de règles et d'acteurs capables de réussir ce processus de développement participatif.

Pour la Banque mondiale (1999), la gouvernance est définie comme le style et la pratique de l'autorité dans la gestion des ressources économique et sociales en vue d'atteindre le développement. Cette définition de la Banque Mondiale s'interprète de façon succincte et s'apparente à un discours universaliste normatif où une partie seulement des théories mentionnées est utilisée et où seules certaines conclusions sont retenues.

Une autre définition proche de celle présentée par la Banque Mondiale est celle proposée par le comité de développement de l'OCDE (l'organisation pour la coopération, et le développement Economique) qui considère la gouvernance comme « l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social »³.

Selon le PNUD (1997), la gouvernance peut, dans son sens le plus général, être définie comme « l'usage de l'autorité politique, économique ou administrative pour gérer les affaires d'une communauté »⁴. Cela implique un système de valeurs et de règles que les membres de la communauté partagent par coutume ou s'engagent de respecter. Au sein des communautés politiques (locales, nationales, internationales), le système en question comprend des institutions et des règles du jeu par lesquelles la société gère ses affaires.

Pour Jean-Pierre Gaudin (2002) : « la gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières »⁵.

² http://www.institut-gouvernance.org/index_fr.html

³ Beria-cfp.org/PAGE-ARTTICULATIONgouv.11.html

⁴ Lire United Nations Development Programme, Reconceptualizing Governance, UNDP, New York, 1997, p.

⁵ Jean-Pierre Gaudin, « pourquoi la gouvernance ? » Presses de la FNSP, coll, La bibliothèque du citoyen, Paris, 2002, p 43.

Le point commun à toutes les définitions de la gouvernance est qu'il s'agit de la manière dont le pouvoir est exercé et de la manière dont les décisions importantes dans une société sont prises. Elle se réfère non seulement aux institutions, mais également au fonctionnement de ces institutions. Les différentes définitions soulignent également l'importance non seulement des acteurs de l'Etat, mais également des divers autres acteurs de société civile dans la gouvernance au niveau local.

1.2 Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale⁶

Dans un rapport de recherche publié en 2005, Daniel Kaufman, directeur du programme gouvernance mondiale à l'institut de la Banque mondiale, et Aart Kraay, économiste principal dans le groupe de recherche de la banque, proposent un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant des indicateurs de gouvernance. Kaufman et Kraay ont développé et analysé six (06) composantes chiffrables de la bonne gouvernance, en prenant comme point de départ la fin des années 90. Ces indicateurs sont résumés comme suit :

1.2.1. Etre à l'écoute et rendre compte : mesure les droits politiques, civiles et les droits de l'homme ;

1.2.2. Instabilité politique et violence : mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme ;

1.2.3. Efficacité des pouvoirs publics : mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public ;

1.2.4. Fardeau réglementaire : mesure l'incidence de politiques non favorables au marché ;

1.2.5. Etat de droit : mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité ;

1.2.6 Maîtrise de la corruption : mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables

⁶ In A. L. NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », thèse magister, dirigé par Pr KHARBACHI. H, université de Bejaia, 2010 ;

proviennent de plusieurs sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier

1.3. Les acteurs de la gouvernance

Il s'agit de toutes les parties qui s'engagent dans un partenariat, et fixent l'objectif de construire, administrer et améliorer les conditions de vie des populations et la réalisation d'un objectif commun

Le programme des nations unies pour le développement retient trois (03) paliers de gouvernance à savoir : l'Etat et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

1.3.1. L'Etat

La réussite des projets de développement dépend largement du rôle de l'Etat qui permet à travers ses institutions et l'exercice de ses pouvoirs : législatifs, judiciaire et exécutif ; de concevoir un environnement politique légal et un climat favorable au développement humain, tout en préservant les intérêt individuels et collectifs. En effet, c'est à l'Etat de veiller au respect de la loi, au maintien de l'ordre et de la sécurité, de créer une identité et une vision nationales, de définir une politique et des programmes publics, de générer des recettes pour les services et infrastructures publics, d'élaborer et d'appliquer son budget, de réglementer et d'encourager le marché.

1.3.2. Le secteur privé

Le secteur privé réunit toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles, qui exercent des activités économiques et qui ne sont pas étatiques. Le secteur privé contribue au développement territorial par la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens. Bien que sa localisation dans une région spécifique contribue davantage à son développement, le secteur privé n'est pas propre à un territoire spécifique, vu la possibilité pour les grandes entreprises et les multinationales de s'implanter dans plusieurs régions par le moyen de leurs filiales.

1.3.3 La société civile

La société civile est représentée par l'ensemble des êtres humains occupant un espace territorial donné. Elle est constituée de personnes qui agissent individuellement ou en groupe structuré dans des organisations non gouvernementales, des organisations professionnelles,

des associations religieuses, féminines, culturelles, communautaires, etc...., pour faciliter l'interaction politique et sociale, notamment en mobilisant des groupes de citoyens pour qu'ils participent aux activités économiques, sociales et politiques, afin de défendre l'intérêt de leur territoire.

Section 2 : la gouvernance territoriale

A travers cette section, nous exposerons les théories liées au concept de la gouvernance territoriale.

2.1. Aperçu historique sur la gouvernance territoriale

Au début des années 90, ce sont des économistes et politiques anglo-saxons, et certaines institutions internationales (FMI, BM, ONU), qui ont remis à l'honneur de la notion de gouvernance. Cependant, en y introduisant deux nouvelles préoccupations à savoir, comme le note Paye O. (2005), « d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution, d'autre part sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (national, mais aussi local, régional et international) »⁷. La nouveauté qui était apportée à la notion de gouvernance, à partir des années 90, est la participation des sociétés, ancrées dans les différents niveaux territoriaux, dans la gestion.

A ce propos Fabienne Leloup, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur (2005), estiment que « les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être restituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques »⁸, c'est-à-dire les modes de gestion et de développement qui marquent une rupture avec le développement classique comme politique provenant des sphères supérieures de l'Etat vers les niveaux inférieurs.

Ces démarches traduisent par conséquent l'essor du développement local et de la décentralisation. L'évolution de la gouvernance territoriale renvoie alors aux questions de développement local et met l'accent sur conditions de l'implication croissante des acteurs locaux (privés ou publics) ainsi qu'une mobilisation active des acteurs pour une décision autonome par rapport au pouvoir central public. La coordination et les formes de régulation

⁷ PAYE O. (2005), « la gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique », *Études internationales*, vol. 36, n°1, 2005, p.13.

⁸ LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. (2005), « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie Économie Société*, 2005/4, vol.7, p.322.

ne se limitent plus au niveau politique, mais, s'élargissent à l'économique, au social, et au culturel.

2.2. Définition de la gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est définie comme « le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre les acteurs géographiquement proches en de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement » (Gilly, Wallet, 2005)⁹. Dans cette définition la gouvernance est présentée comme étant un processus d'articulation entre les différents acteurs territorialement proches visant à réussir un processus de développement, comme elle évoque aussi la notion de proximité.

J-P. Gaudin (2010)¹⁰ considère que la gouvernance a des apparitions multipolaires. Il note que la gouvernance « se donnera à voir sur plusieurs scènes, l'économie, le management public, la sociologie, ou encore la science politique. Elle sera commentée par des cercles intellectuels et des courants d'analyse bien distincts »

La gouvernance territoriale représente une rationalisation du partage du pouvoir entre les différents acteurs ayant des intérêts dans l'organisation ou la frime. Elle donne l'importance à l'initiative publique et/ou privée dans l'efficacité de l'action publique. Elle croit aussi que la gestion des effets de la répartition du pouvoir entre les propriétaires d'une part et les gestionnaires d'autre part.

C'est dans ce contexte qu'une vision territoriale de la gouvernance c'est adopté par les auteurs qui projettent le territoire dans le cœur de la recherche. Pour eux, la gouvernance permet de lutter contre les méfaits du marché, plutôt que de faire son jeu.

2.3. Les caractéristiques de la gouvernance territoriale

EME (2003)¹¹ identifie plusieurs caractéristiques de la gouvernance territoriale. Dans une première approche, la gouvernance locale se replace dans le champ plus vaste du changement profond des modes d'action de la société sur elle-même, en particulier à travers la décentralisation qui transforme l'architecture politico-administrative de la société, mais aussi

⁹ In NAIT CHABANE Abdellatif op-cit

¹⁰ GAUDIN J-P. (2002), « pourquoi la gouvernance ? », la bibliothèque du citoyen, Presses de Science Po, Paris, p.33.

¹¹ Bernard EME, Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire, Institut d'Etudes Politiques de Paris. P.2

Chapitre II : la gouvernance territoriale : la place de la gouvernance dans les territoires

à travers des formes territoriales des politiques publiques. La gouvernance des territoires locaux est ainsi l'une des marques distinctives d'une seconde modernité qui s'oppose aux logiques des gouvernements de la première modernité qui, à travers la représentation et l'exercice d'une certaine souveraineté, sont centralisés, hiérarchisés et cloisonnés par domaines spécifiques d'activités (Muller, 1990).

Les référentiels d'action se territorialisent : régulations transversale, souples et réactives entre les divers domaines d'action, globalisation territoriale des stratégies politiques. La coopération entre de multiples acteurs, activation d'une citoyenneté locale en sont les principales modalités (Ion, 1990 ; Jobert, 1995). Il en découle de nouveaux rapports sociaux locaux. A la seule subordination des gouvernés sous les règles de la démocratie représentative s'ajoute leurs implications dans les argumentations et décisions politiques, ainsi que leur participation au champ politique local. C'est ainsi que les acteurs de la société civile, en particulier ceux qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire, sont conviés à faire œuvre de gouvernance.

Une des caractéristiques de la gouvernance territoriale est donc de faire appel à une polarité d'acteurs (les parties prenantes), le plus large possible jusqu'aux citoyens de base. Les clivages entre acteurs privés et acteurs publics ainsi qu'entre société civile et Etat, les frontières entre les intérêts privés, particuliers ou visant un bien commun et les intérêts publics ou généraux sont bouillés. Ce changement d'importance suppose que tous les acteurs, porteurs de logiques spécifiques, délibèrent et décident ensemble des affaires de la cité locale. La logique de connexion entre acteurs est prépondérante, la figure d'un Etat sociale de régulation et de distribution s'estompe (pour une fonction d'arbitre), arbitre (ETAT) au profit d'instances partenariales regroupant une multiplicité d'acteurs (Storker, 1998).

Une autre caractéristique est celle de la continuité de l'action ; la gouvernance n'est pas un processus temporaire dédié à tel ou tel problème en parallèle de l'exercice normal des gouvernements locaux, mais, en tension avec la démocratie représentative, il se déroule de manière pérenne. Il n'est pas une logique de projet, celle-ci n'étant que l'une des principales technologies qui sont mises en œuvre par les gouvernances locales ou par les gouvernements.

2.4. Les enjeux de la gouvernance territoriale

Les principes de la gouvernance des territoires se résument dans les éléments suivants :

2.4.1. Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale

Georges Cavallier, dans son analyse des villes européennes, affirme que « la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique. Les villes qui réussiront, ce sont celles qui l'on sera capable de mettre en synergie les responsables venus de tous les horizons. Car aujourd'hui, il faut en être conscient, c'est le projet qui construit de plus en plus le territoire »¹².

A chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées. En effet, la réalisation d'un projet génère une identité collective et soutient l'existence du territoire qui ne sera pas un espace de pure de concurrence économique, désormais la gouvernance reposera sur la construction persistante de projets concertés.

Ainsi, il est important de soulever la question de l'échelle pertinente d'élaboration de projet. Beaucoup d'auteurs soulignent l'importance de renoncer à l'identification d'un territoire pertinent. Pour eux, il n'existe pas d'échelle territoriale optimale (minimale) qui favorise la concertation entre acteurs, le développement et l'innovation territoriale. Les espaces à considérer sont à structures variables selon les problèmes à résoudre.

La gouvernance territoriale implique l'établissement de nouveaux partenariats, sur un plan horizontal comme sur le plan vertical, et une détermination des règles et des principes de l'action au sein des territoire.

2.4.2 La participation, une condition à proliférer pour mieux gouverner

La participation de l'ensemble des acteurs apparaît comme une condition nécessaire pour la réussite de tout projet de développement, notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. Le village apparaît alors comme l'échelle pertinente de la participation et ce, du fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des

¹² CAVALLIER Georges, Gouvernement des villes et gouvernance urbaine, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne, pp.39

projets de développement et à partir de laquelle émerge l'association d'individu qui transmet les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées.

2.4.3 Améliorer le partenariat public/privé

Les acteurs privés (exemple : les banques et les entreprises) sont des acteurs divers. Les succès en la matière ont été de plus en plus palpables notamment dans les tentatives d'aménagement urbain.

L'objectif est de parvenir à rapprocher la logique des élus d'une part et celle des chefs d'entreprises d'autre part, qui partagent les mêmes intérêts, ni les mêmes horizons temporels, et pourtant leurs mécanismes d'action sont différents. A cela se joint la rareté des disponibilités financières.

Patrick le Galés, considère qu'« au-delà des entreprises parasites et des individus qui cherchent à tirer profit des biens collectifs produits, il existe des privés et/ou groupes d'intérêt professionnels susceptibles de contribuer à la gouvernance urbaine et d'orienter (du moins partiellement) leurs stratégie de manière à participer à la production de certains biens collectifs »¹³.

Donc, la gouvernance territoriale, est un processus de coordination entre les différents acteurs, ne se limite pas uniquement aux acteurs publics et n'opère pas d'exclusion. Au contraire, la gouvernance propose la création de nouvelles formes de partenariat de type public/privé, vise aussi à faire converger les intérêts général (de l'ensemble des acteurs) et à associer les logiques publiques et privées. C'est précisément cette convergence d'intérêts qui conduisant à l'émergence des projets de développement local est tout se la contribue à la création des politiques locales de développement.

2.4.4 La coopération intercommunale, définition, objectifs et enjeux

Dans cette partie, en va exposer la définition et les objectifs et les enjeux de l'intercommunalité.

2.4.4.1 La définition de l'intercommunalité

¹³ LE GALES Patrick, Quels intérêts privés dans les villes européennes, in Villes en Europe, Ed. La découverte, 1997, pp.234

La coopération intercommunale est définie comme étant une collaboration qui joue sur le maintien des entités communales et des conseils municipaux et sur une représentation des communes et non habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gèrent un certain nombre de dossiers et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale¹⁴.

2.4.4.2 Les objectifs de l'intercommunalité

Notons que l'intercommunalité est relative à plusieurs communes ou municipalités de proximité qui se regroupent pour travailler en commun à la création et à la gestion de services d'équipement, d'infrastructures ou à la délivrance de prestations afin de mieux répondre aux besoins de leurs administrés et dans un but de développement local¹⁵. Elle va rendre institutionnel ce qui leur est commun du point de vue structurel, mais aussi fonctionnel. Elle offre ainsi une possibilité de réaliser des économies d'échelle, autour de la gestion mutualisée d'affaires considérées comme l'intérêt général pour tous les membres ; tout en recherchant un haut degré de qualité du service rendu.

A une écrasante majorité, l'intercommunalité est vue dans un sens où une commune, à elle seule, ne pourrait gérer des services ou des activités relevant de sa compétence pour assurer la pérennité du service public local. Celle-ci répond à plusieurs objectifs, que nous résumons ainsi :

- Favorise le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire ;

- Réalisation du plein-emploi des ressources et des capacités humaines locales, par le développement de solidarités basées sur la complémentarité et non sur la concurrence entre les communes d'un même territoire¹⁶. Permettant ainsi l'amélioration des conditions de vie de la population ;

¹⁴ Alain DELCAMP «La coopération intercommunale en Europe», association pour la recherche des collectivités territoriales en Europe (ARCOLE), institut d'études supérieures, d'Aix-en Provence, p.1/22.

¹⁵ F. Tessan, « développement local : principes et outil », p.1/22.

¹⁶RABIA (E). «L'intercommunalité un cadre institutionnel pour impulser la dynamique du développement local», In revue Profils, N° 05, 2005, pp. 33-35.

¹⁷ CARLIER B., RUPRICH R. & LEVRAULT B., « Initiation aux finances locales », Edition Berger Levrault, 1996, p. 29.

-Tout en préservant l'identité des communes, elle permet de regrouper des moyens et de développer des stratégies cohérentes sur une échelle plus importante¹⁷ pour gérer en commun des équipements ou des services publics et faciliter des projets de développement économique à une échelle dépassant celle de la commune.

-Rationalisation des conditions de fourniture des services publics locaux, l'adaptation de leur taille, de leur gamme, d'où l'économie d'échelle¹⁸.

2.4.4.3 Les enjeux de l'intercommunalité

Les enjeux de la coopération intercommunale se résument comme suite : elle vise à une réparation du pouvoir et on à une recomposition des territoires. Sans remettre en cause directement l'autorité du maire sur le territoire, l'intercommunalité exécute une redistribution des compétences, des moyens et des responsabilités. Ceci implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impact sur les modes d'exercices et de légitimation du pouvoir local.

Les élus fondent leur pouvoir en fonction de la position qu'ils occupent à l'intersection des réseaux qui structurent la communauté locale. Ils apparaissent comme des médiateurs capables d'élaborer une perception globale des enjeux en présence. C'est pourquoi ils tentent de contrôler le développement de l'intercommunalité jouent un rôle majeur dans le déroulement des carrières politiques locales. Au-delà de ses enjeux politiques, l'intercommunalité repose sur un long processus d'apprentissage par lequel les habitants prennent conscience de leur appartenance à un même territoire. Les élus prennent, pour leur part, l'habitude de travailler ensemble, de monter des projets, d'ajuster leurs positions. Sur le plan économique et fiscal, elle intervient pour répartir équitablement la charge financière entre les communes.

2.4.5 Articulation entre les politiques menées à différents échelons territoriaux

L'existence de différents niveau territoriaux impliqués dans le processus de gouvernance, outre les acteurs directement liés au territoire (entreprises, population, associations, ...) nécessite une articulation entre ces différents niveaux afin d'assurer la cohérence globale des mécanismes et leur pérennité. Cette articulation se concrétise

¹⁸ PAPILLON (J.C) et LEDUFF (R), « Gestion publique », Edition Vuibert, Paris, 1998, p. 69.

notamment entre trois niveaux : national, régional, et local. Il s'agit de combiner les efforts de l'ensemble des acteurs et particulièrement des différents niveaux afin d'avoir une cohésion de l'action publique et privée, et de partager les responsabilités.

2.5 Typologie des gouvernances territoriales¹⁹

La nature de la gouvernance territoriale renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec les mécanismes globaux de régulation au sein desquels des acteurs-clefs jouent un rôle fondamental.

L'observation empirique permet de proposer des caractérisations plus précises et différenciées suivant les situations productives localisées. Ainsi, on peut distinguer quatre types de gouvernance territoriale, en fonction de son caractère privé ou non, des objectifs assignés et des modes d'appropriation par les acteurs des ressources ainsi produites :

2.5.1 Gouvernance privée : ce sont les acteurs privés dominants qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et création de ressources selon un but d'appropriation privée. Il en est ainsi de la firme motrice, par exemple, ou la création d'un grand groupe, qui structure l'espace productifs local.

2.5.2 Gouvernance privés collective : dans ce cas, l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies. On trouve dans ce cas les chambre de commerce, les syndicats professionnels et toute forme de club regroupant des opérateurs privés.

2.5.3 Gouvernance publique : les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, donc par définition, utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités territoriales et toutes les formes d'inter collectivités (districts, syndicats d'aménagement...), mais aussi les centres de recherche publics, etc.

2.5.4 Gouvernance mixte : dans la réalité, rare sont les situations pures ; on trouve le plus souvent une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou privée) avec un dosage spécifique et variable.

¹⁹ Gabriel Colletis, Jean-Pierre Gilly, Isabelle Leroux, Bernard Pecqueur, Jacques Perrat, Frédéric Rychen, et Jean-Benoît Zimmermann, « Construction territoriale et dynamiques productives », p.14

2.6 Les composantes de la gouvernance locale²⁰

Zimmermann et Pecqueur résumant ces composantes dans ce qui suit :

2.6.1 La relation salariale locale : (entre les entreprises et les salariés) dont différents types peuvent être repérés en fonction des logiques productives (notamment sectorielles) qui structurent les systèmes productifs locaux ;

2.6.2 Le mode de coordination entre entreprises : selon qu'il renvoie principalement à la compétition entre les acteurs, ou au contraire, qu'il relève davantage de relations de partenariat. Ce dernier intègre les formes de coordination hors marché caractérisant par exemple les rapports entre firmes et les centres de recherche ;

2.6.3 Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics : qui diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamique propre et de leur cohérence d'ensemble. Celles-ci varient selon les particularismes nationaux et le pouvoir de coercition des acteurs publics centraux ;

2.6.4 Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail : Dans un contexte de concurrence/coopération territoriale, celui-ci peut être qualifié à partir d'une analyse en termes de ressources productives spécifiques et générique, afin de définir le degré d'autonomie de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales.

2.6.5 Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local : Par exemple l'influence différenciée des variations des taux de change sur les territoires selon que leur compétitivité est d'abord fondée sur une logique d'attractivité ou bien sur une logique de compétence.

La gouvernance locale, en tant que structure, n'est pas la simple combinaison de ces cinq proximités institutionnelles locales, mais leur combinaison, qui lorsqu'elle est suffisamment cohérente, permet de générer des régularités socioéconomiques locales.

2.7 Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale²¹

²⁰ Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004, p.196-197

Chapitre II : la gouvernance territoriale : la place de la gouvernance dans les territoires

Aujourd'hui, on assiste à un remplacement progressif du mot « gouvernement » par celui de « gouvernance », ce qui implique l'abandon de la conception hiérarchique et la réalisation de nouvelles procédures pour les décisions collectives. En effet, la démocratie participative qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire s'énonce à travers le privilège de choix collectifs et la marginalisation de l'état dans la démarche régulatrice des territoires. Elle se tâche de définir les compétences de la compétitivité, de plus en plus, sur la scène locale rend le problème très complexe.

Selon Orange et Vertevelle (2003), dans ces conditions, les techniques de gouvernance se transforment en politiques publiques définissant des normes et des règles d'application générale, auxquelles succèdent des pratiques procédurales, dans de nombreux domaines.

L'objectif et les modalités de l'action des négociations et de la délibération collective dans des structures provisoires et loin de tout contrôle démocratique et financière. Cette variété de pratiques, donnent lieu à des enquêtes publiques, des groupes de discussion, des panels et jurys des citoyens, conférence de consensus, médiations...etc. elles révèlent une menace de détournement vers un système censitaire qui remplace la fortune par le capital culturel. Ce qui transforme facilement les savoirs en autocratie.

Conclusion du chapitre

²¹ A. L. NAIT CHABANE, université de Bejaia, 2010, op-cité

Chapitre II : la gouvernance territoriale : la place de la gouvernance dans les territoires

Les investigations inhérentes à ce chapitre nous ont aidée à cerner plusieurs notions essentielles de la gouvernance, en général, et de la gouvernance territoriale, en particulier. De même, nous avons mis en relation la proximité et la gouvernance locale, et ce, en s'appuyant sur quelques principes tels que : la légitimité et la cohésion territoriales ; la démocratie et la citoyenneté ; la pertinence et la compétence de l'action publique ; le partenariat entre acteurs ; la relation locale globale et l'articulation entre différents échelons de gouvernance.

La gouvernance des territoires se caractérise principalement par, une décentralisation (à travers une mutation vers une logique participative dans la construction de décisions) politique et administrative. Elle milite aussi pour des modes d'action basés sur la régulation transversale, souple, réactive entre les domaines d'actions et la coopération de plusieurs acteurs. De même, la gouvernance suppose l'implication et la participation de la société civile dans la prise de décision au niveau local ; une pluralité d'acteurs qui renforce la figure d'un Etat social de régulation et de distribution au profit des instances partenariales ; une logique de projet qui dépasse un simple processus temporaire et qui est incluse dans la continuité et la durabilité du développement local.

***Chapitre III : La commune
algérienne et ses moyens
de développement***

Introduction

La commune en tant que collectivité locale doit prendre en charge la satisfaction des besoins essentiels des citoyens qui vivent sur son territoire. La commune a donc des dépenses à régler ; et pour faire face à ces dépenses elle doit mobiliser des ressources. Pour cela, la commune en tant que personne morale est dotée d'un budget qui lui permet de prendre en charge les missions que la loi lui confie.

Dans ce chapitre nous allons présenter la commune, ses différents organes, son budget et enfin ses ressources financières.

Section1 : les aspects organisationnels de la commune**1.1 Présentation de la commune**

La commune est définie dans l'article n° 1 de la loi 90-08 du 08/04/1990 du code communal comme étant une collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Le niveau territorial de la commune est le niveau local décentralisé est doté d'un organe élu qui est l'assemblée populaire communal (APC).

La commune est chargée du développement économique et social de son territoire et cela par la création des entreprises, des syndicats et des structures nécessaires pour la réalisation de son développement.

Le tableau suivant, nous informe sur l'évolution du nombre des communes en Algérie depuis 1956.

Tableau n° (1) : l'évolution du nombre de communes en Algérie

Année	Total des communes
Avant 28/06/1956	372
1963	676
1971	691
1977	704
1984	1541

Source : décret 84-09 du 04/02/1984, portant découpage administratif du territoire national

A partir de la loi 84-04 de février 1984, modifiant l'ordonnance n° 79-69 du juillet, le nombre de communes est portée de 704 à 1541

1.2. La notion de la commune

Nous pouvons apprécier la notion de la commune selon deux aspects : en tant que collectivités locales et en tant qu'institution administrative¹.

1.2.1 La commune en tant que collectivité locale

La collectivité locale représente un groupe de personne réuni généralement de façon implicite ou explicite autour d'une multitude de besoins collectifs. Elle constitue une organisation sociale autour de laquelle sont inscrites puis administrées les affaires collectives qui s'imposent.

Généralement, cela se manifeste devant des nécessités conjoncturelles ou devant des situations récurrentes liées à des besoins collectifs à caractère permanent.

¹ BELLALI Karim, essai d'analyse des contraintes financières des communes en Algérie. Mémoire de magistère. 2006 .p19

1.2.2 La commune en tant qu'institution administrative

En tant que telle, la commune est définie par des termes précis dans les Constitutions étatiques.

La commune est une unité administrative. Elle est une personne morale du droit public sur le plan juridique ; elle est semi autonome ; elle est dotée d'une autorité décentralisée.

1.3 Les différents organes de la commune algérienne

Le champ de compétence de la commune s'institutionnalise dans une certaine organisation et s'exprime par des décisions et une action dont la commune possède une certaine maîtrise.

A cet effet, l'administration ou la gestion de la commune est assurée par une autorité délibérante appelée : assemblée populaire communale (APC) et une autorité exécutive représentée par le président d'APC ou le maire².

1.3.1L'APC (l'organe délibérant)

L'APC est une assemblée élue par les électeurs citoyens de la commune. Le nombre des élus y varie selon l'importance démographique. Les règles en vigueur prévoient à cet effet la nomenclature suivante.

² Art 14 de la loi 90-08 du code communal

Tableau n° (2) : désignation du nombre de conseillers par commune

Tranche par nombre d'habitants	Nombre des élus appropriés
De là 10 000 habitants	07 membres élus
De 10 000 à 20 000 habitants	09 membres élus
De 20 000 à 50 000 habitants	11 membres élus
De 50 000 à 100 000 habitants	15 membres élus
De 100 000 à 200 000 habitants	23 membres élus
>200 000 habitants	33 membres élus

Source : ordonnance N° 97-07 DU 06/03/1997. Art N°9

Le mandat électoral des membres et du président de APC est de 5 années, au terme desquelles le corps électoral sera convoqué pour le renouvellement intégral de ces organes.

1.3.2 Le président d'APC

Le président de l'APC exerce certaines de ses fonctions en nom de la commune et d'autre en nom de l'Etat.

Au nom de la commune, il est chargé notamment de la représentation de la commune dans toutes les manifestations officielles et dans les actes de la vie civile et administrative, de l'ordonnancement des dépenses communales de la signature des actes marchés, de la présentation de la commune en justice, etc.

Au nom de l'Etat, il est chargé notamment, en sa qualité d'officier d'état civil et officier De police judiciaire, de tenir les registres d'état civil qu'il soumet périodiquement au procureur de la république, de gérer le fichier du service national par recensement périodique des citoyens concernés de la commune, de suivre les listes électorales ; de publier et d'exécuter les lois et règlement sur le territoire de la commune ; de veiller au bon ordre, à la sureté, à la sécurité et à la salubrité publique ; etc.

1.3.3 fonctionnement de l'APC³

L'APC se réunit obligatoirement en session ordinaire tous les trois mois comme le précise l'article 14 de la loi 90-08. Elle peut se réunir également en séance extraordinaire chaque fois que les affaires de la commune le recommandent, à la demande de son président, du tiers de ses membres ou bien du wali. Pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées, l'APC peut former en son sein, des commissions permanentes ou temporaires, présidés par un élu communal notamment en matière :

- d'économie et finances.
- d'aménagement du territoire.
- d'affaires sociales et culturelles.

Les commissions sont constituées par délibération de l'assemblée populaire communale. Leur composition doit assurer une représentation proportionnelle reflétant les composantes politiques de l'APC.

Quant à ses séances, elles sont publiques, en vertu de l'article 19 de la loi 90-08 relative à la commune, en ne peuvent se tenir à huis clos que dans les deux cas suivants :

-l'examen des cas disciplinaires des élus ;

-l'examen des questions liées à la sécurité et au maintien de l'ordre public. L'assemblée populaire communale ne peut valablement se réunir que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et assiste à la séance. Après deux convocations successives, à trois jours au moins d'intervalle et dûment constaté, l'APC ne s'est pas réunis faute de quorum, la délibération prise après la troisième convocation est valable quel que soit le nombre des membres présents.

Au terme de l'article 42 de la loi 90-08 les délibérations portant sur :

- les budgets et les comptes ;
- la création de services et établissements publics communaux, ne sont exécutoires, qu'après avoir été approuvés par le wali. Ses articles
- les délibérations de l'APC portant sur un objet étranger à ses attributions ;

³ Art 14 de la loi 90-08 du code communal

-les délibérations prises en violation des dispositions de la constitution notamment des articles 2, 3 et, des lois en vigueur et les délibérations prises en dehors des réunions légales, sont nulles.

Lorsque le wali saisi, aux fins d'approbation pour les cas prévus à l'article 42 n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours à compter de la date de dépôt de la délibération à la wilaya, celle-ci est considérée comme approuvée.

1.3.4 Les attributions de la commune

Aux termes de l'article 85 de la loi 90-08 relative à la commune, l'APC règle par délibération les affaires de la commune et conformément au titre III relatif aux attributions de la commune, elle exerce ses prérogatives d'une manière générale en matière de :

- L'aménagement du territoire (art.86, 88, 89) ;
- L'urbanisme infrastructures et équipement (art.de 90 à 96) ;
- L'enseignement fondamental et préscolaire (art. 97 à 99) ;
- Equipement sociaux collectifs (art. 100 à 105) ;
- Habitat (art.106) ;
- Hygiène, salubrité et environnement (art. 107 et 108) ;
- Investissement économique (art. 109 et 110) ;
- Disposition diverse (art.111).

1.4. Organisation de la commune

La commune constituée de deux types de services : les services internes et les services externes

1.4.1 les services internes

Il est constitué par les services administratifs et les services techniques

1.4.1.1 Les services administratifs : il est constitué de 4 services : finances, personnel, affaires générales et affaires culturelles.

1.4.1.2 Les services techniques : il s'agit de l'urbanisme, les réserves financières et les travaux de nettoyage culturelles.

1.4.2 Les services externes : représente les recettes des impôts

La recette des impôts est administrée par le receveur, ce dernier est chargé de recouvrement des impôts et taxes, cette mission est indiquée dans l'article 173 de la loi 90-08 du 07/04/1990 du code communal, il y'est prévu que les recettes et les dépenses communales s'effectuent par le receveur communal. Ce dernier est chargé seul et sous sa responsabilité de suivre le revenu de la commune et toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le président de l'APC jusqu'à concurrence des crédits votés.

La recette est composée de plusieurs services à savoir :

Service guichet, service comptabilité, service amende, service poursuite, et service de gestion.

1.5 La tutelle sur les actes et organes de la commune⁴

Cette institution administrative, de fait qu'elle constitue un démembrement de l'Etat central au niveau local, est sujette à une tutelle administrative.

1.5.1 La tutelle sur les organes

En vertu de ce contrôle, le wali peut approuver, annuler, suspendre ou amender tout acte émanant de la commune.

Le contrôle porte en principe sur les éléments de régularité juridique de l'acte mais quelque fois sur son opportunité également. Il peut être mis en œuvre spontanément par la tutelle sur demande des citoyens par le biais hiérarchique.

1.5.2 La tutelle sur les personnes

La tutelle affecte les agents en leurs postes, répartit les taches, leurs indique par des circulaires, des instructions, des ordres de service, la conduite à tenir et institue une discipline en infligeant des sanctions

Cette tutelle s'exerce par exemple sur les APC au moment de leurs installations et de leurs dissolutions, et sur leur membre dans le cas de démission, suspension ou révocation.

⁴ G PEISER. Cité par BELLALI Karim. P58

Section 2 : le budget communal : instrument de développement

2.1 Définition (Art.149 et 150)⁵

Le budget communal (B.C) est l'état de prévision de recettes et de dépenses Annuelles de la commune.

Il est constitué d'un budget primitif établi avant le début de l'exercice concerné, il est ajusté, au cours d'exercice au moyen d'un budget supplémentaire, cet ajustement des dépenses et des recettes est effectué en cours d'exercice en fonction des résultats de l'exercice précédents (Art.150).

Selon qu'elles interviennent avant ou après le budget supplémentaire, les crédits prennent respectivement le nom d'ouverture de crédits par anticipation ou d'autorisations spéciales (Art.150 al.2).

Les règles fondamentales qui sont applicables au budget sont au nombre de cinq

a- La règle de l'annualité

Le budget est un acte de prévision pour une année en vertu du principe de l'annualité de l'impôt car ce dernier est prélevé pour douze mois.

Certes, l'annualité est peu adaptée à la réalisation des investissements qui du fait de leur taille et leur durée de réalisation, dépassant la capacité financière annuelle de la commune.

Aussi les élus locaux ont-ils recours, en principe, à une projection financière dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des objectifs.

Dans certaines villes ainsi que dans les agglomérations importantes, et en vue de dépasser le cadre strictement annuel du budget les gestionnaires établissent un budget part objectif ou un budget programme.

⁵ RAHMANI Chérif. Les finances des communes algériennes. Edition casbah. Alger. 2002. P39.

b- La règle de l'antériorité

Le cadre budgétaire doit être mis en place au début de la nouvelle gestion, ce qui suppose que l'élaboration du budget doit se faire avant la fin de l'exercice en cours, à un moment où les ressources ne sont donc pas connus avec précision.

L'antériorité vient ainsi renforcer le caractère aléatoire des prévisions financières car les recettes sont peu appréhendables dans leur globalité en début d'exercice.

c- La règle de l'unité budgétaire

En principe, toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer dans un document unique, le budget. Ce principe garantit l'expansivité de l'information financière destinée à l'assemblée délibérante.

Dans la pratique, il y a cependant plusieurs documents budgétaires :

- le budget primitif, document majeur ;
- l'ouverture de crédit par anticipation ;
- le budget supplémentaire ;
- l'autorisation spéciale ;
- les comptes (administratif pour l'ordonnateur ; et de gestion pour le receveur).

Ces documents s'articulent les uns aux autres et se complètent pour constituer, ainsi donc unitairement, le budget unique de la commune.

d- La règle de l'universalité

Toutes les opérations doivent être présentées en recettes et en dépenses conformément à un cadre et une présentation appelée la nomenclature budgétaire. Cela a pour conséquence deux interdictions :

L'interdiction d'opérer les compensations entre les recettes et les dépenses pour n'affecter que les soldes globaux ;

Le non spécialisation des recettes à la couverture des dépenses. C'est le principe de l'unité de caisse qui permet de couvrir avec l'encaisse disponible n'importe quelle dépense.

Il y a cependant quelques assertions, limitées pour certaines dépenses précises comme par exemple comme par exemple l'allocation aux aveugles, l'aide aux personnes âgées, les droits de fête, les dons et legs grevés de charges, etc. ce sont là des recettes grevées d'affectation spéciale, et dont l'ordonnateur ne peut changer la destination.

e- La règle de l'équilibre budgétaire

C'est la plus importante des règles de la gestion municipale. Elle vise à préserver prudemment la gestion future de la commune et à ne pas hypothéquer l'avenir financière de la collectivité. Trois obligations sont à distinguer à cet effet :

-l'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement appelée jadis section ordinaire que pour la section d'équipement et d'investissement connus jadis sous l'appellation de section extraordinaire.

-La présentation du budget doit être guidée par le souci de la réalité et de la rigueur, en excluant toute minoration ou majoration et toute surestimation ou sous-estimation des recettes et dépenses, lors de l'évaluation des prévisions budgétaire.

-Le remboursement de la dette, pour sa part en capital, doit être assuré par des ressources définitives (l'exclusion de tout recours à l'emprunt), afin d'éviter de rembourser l'emprunt par anticipations sur des ressources non communales ; on ne peut couvrir ses dettes avec l'argent des autres.

2.2 Structure du budget de la commune (Art.151)

Le budget communal est divisé en deux sections équilibrées obligatoirement en recettes et en dépenses, il s'agit⁶ :

-de la section de fonctionnement

-de la section d'équipement

⁶ Revue CENEAP. N° 12. 1998. PP. 37-39

Tableau n°3 : le budget communal se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Section d'équipement et d'investissement		
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

Un prélèvement sur les recettes de fonctionnement est affecté à la couverture des dépenses d'équipement et d'investissement.

Les dépenses et recettes de la commune sont divisées en deux groupes :

- les dépenses (recettes) de fonctionnement
- les dépenses (recettes) d'équipement et d'investissement.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement (Art.160)

La section des dépenses de fonctionnement est constituée par :

- les rémunérations dépenses et charges du personnel communal,
- les contributions établies par les lois sur les biens et revenus communaux (impôt et taxes),
- les frais d'entretien des biens meubles et immeubles,
- les dépenses d'entretien de la voirie communale,
- les participations et contingents communaux,
- les frais de gestion des services communaux,
- les intérêts de la dette,
- les prélèvements pour les dépenses d'équipement,
- les prélèvements pour les dépenses d'investissement.

2.2.2 Les dépenses de la section équipement et investissement :

On trouve dans cette section toutes les dépenses relatives :

- aux charges de l'amortissement de la dette,
- aux dépenses d'équipement public,
- et enfin aux dépenses de participation en capital à titre d'investissement.

2.2.3 Les recettes de la section de fonctionnement (Art.163) :

Elles concernent :

- le produit des ressources fiscales perçus au profit des communes,
- les participations ou attributions de fonctionnement de l'Etat, des collectivités et établissements publics,
- le produit et les revenus du patrimoine communal.

2.2.4 Les recettes de la section d'équipement et d'investissement :

Les recettes à la couverture des dépenses de la section d'équipement et d'investissement se composent :

- du prélèvement sur les recettes de fonctionnement prévu à l'art 161,
- du produit de concessions des services publics communaux,
- de l'excédent des services publics gérés en la forme d'établissement à caractère industriel et commercial,
- du produit des participations capital,
- du produit des emprunts autorisés, les dotations de l'Etat, la wilaya, du fonds commun des collectivités locales, fonds de concours et participations d'équipement, des aliénations, dons et legs acceptés et toutes recettes temporaires et accidentelles.

2.3 le budget primitif

Cette étape constitue le premier stade budgétaire qui doit être observé.

En ce moment le président de l'APC et son exécutif élabore un projet du budget dans sa globalité.

Ce projet nommé de façon prévisionnelle l'ensemble des actions à entreprendre tout au long de l'année, d'où est tiré son appellation budget primitif ou prévisionnel.

D'après le code communal ce document budgétaire doit être présenté devant l'assemblée populaire communale pour discussions et adoption avant le 31 octobre de l'année.

Le vote se fait d'abord par section puis par chapitre budgétaire des deux sections précitées.

Après son adoption par la majorité des membres de l'APC, le budget primitif sera soumis à l'approbation de la tutelle représentée par le wali. Ce dernier notifie ses remarques et ses avis à la commune durant une période ne dépassant pas les 15 jours de son envoi par l'APC.

Une fois approuvé et par l'APC et par le wali, le président de l'APC et son exécutif peuvent procéder à partir du 01 janvier de chaque année à la concrétisation des opérations prévues.

2.4 le budget supplémentaire

Le budget supplémentaire intervient pour effectuer les rectifications et les modifications éventuelles du budget primitif, et ce au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

A l'image de la loi de finance complémentaire, le budget supplémentaire permet aux élus :

-de constater et d'intégrer de nouvelles dépenses qui n'ont pas fait objet de prévision au budget primitif.

-de modifier ou de supprimer l'affectation des crédits non utilisés.

-d'équilibrer le niveau général de recettes et de dépenses.

Le moment budgétaire constitue aussi une occasion unique pour l'inscription au budget en cours d'exécution des résultats des exercices antérieurs (déficits/excédent) d'autant plus que ces derniers n'étaient pas encore connus par les gestionnaires lors du vote du budget primitif.

Section 3 : Les ressources financière de la commune

3.1 Les produits de fiscalité locale⁷

En Algérie certain commune à la liberté de fixé des taux d'imposition et elle bénéficie totalement ou partiellement des produits de certains impôts. Le code des impôts distingue entre les produits des impôts directs et ceux des impôts indirects.

3.1.1 La fiscalité directe

La fiscalité directe est constituée de :

- la taxe foncière
- la taxe d'assainissement
- la taxe sur l'activité professionnelle (TAP)
- le versement forfaitaire (VF)
- l'impôt sur le patrimoine (ISP)
- les vignettes automobiles
- la taxe spéciale sur les permis immobiliers
- la taxe sur les affiches et plaques professionnelles

3.1.2La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte représente :

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- la taxe de séjour

⁷ Pour plus de détails voir : MOULAIK. Op. cit. P81.

- la taxe à l'abatage
- la taxe d'habitation
- en fin les nouvelles taxent de la fiscalité écologique

Le tableau suivant nous résume les différentes fiscalités directes et indirectes et la part de produits de ceux-ci revenant aux communes.

Tableau n°4 : les différentes fiscalités directes et indirectes et la part des produits de ceux-ci revenant aux communes

Les impôts et taxes	Le % revenant aux communes
La fiscalité directe :	
-la taxe foncière	100 %
-l'assainissement	100 %
-la taxe sur l'activité professionnelle	65 %
-le versement forfaitaire	30 %
-l'impôt sur le patrimoine	20 %
-la vignette automobile	100 %
-la taxe spéciale sur les permis immobiliers	100 %
-la taxe sur les affiches et plaques professionnelles	0 %
La fiscalité indirecte :	5 %
-la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	100 %
-la taxe de séjour	100 %
-la taxe à l'abatage	100 %
-la taxe d'habitation	

- les nouvelles taxes de la fiscalité écologique	
-la taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux	10%
-la taxe d'incitation au déstockage des déchets liées aux activités de soins des hôpitaux et chimique	10 %
-la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle	10 %
-la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielle	25 %

Source : direction des impôts

3.2 Aide de l'Etat et du FCCL aux collectivités locales⁸

3.2.1 Le fond commun des collectivités locales (FCCL)

Le code communal note que la mobilisation des ressources locales se fait par la commune elle-même ; mais malgré qu'elle mobilise des ressources, l'Etat est obligé de donner des aides aux communes en difficultés financières et ce dernier est assuré par deux fonds : fonds communal de garantie des impositions directes locales et du fonds communal de solidarité.

3.2.1.1 Le fonds communal de garantie

Les communes bénéficient des prestations du fonds communal de garantie des impositions directes locales dont l'alimentation est assurée par leurs participations réglementaires pour lesquelles le taux varie chaque année en fonction des produits effectivement recouverts.

3.2.1.2 Le fonds communal de solidarité

Pour corriger les disparités de ressource entre les communes et venir en aide aux plus démunies parmi elles, le fond communal de solidarité assure le versement de certaines subventions qui alimentent la section de fonctionnement et la section d'équipement du budget communal

⁸ MOULAI K. Les contraintes à l'action publique locale, 2005 p89.

Les ressources du fond communal de solidarité proviennent des quotes-parts des impôts d'Etat et des impôts locaux

3.2.2 Les subventions de l'Etat

Il s'agit de la subvention de péréquation, de la subvention exceptionnelle d'équilibre et des subventions d'équipement.

3.2.2.1 Les subventions de péréquation

Subvention de péréquation est attribuée par le FCCL. Elle a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse entre les communes en redistribuant aux communes pauvres des ressources prélevées sur les communes riches.

3.2.2.2 Les subventions d'équilibre

L'une des missions du fond communal de solidarité est l'octroi d'une subvention d'équilibre aux communes présentant une situation financière difficile. Cette subvention est sollicitée par les communes en question lors de l'établissement du budget supplémentaire, moyennant la constitution d'un dossier de demande de subvention d'équilibre justifiant les causes et les motifs matérialisent ladite subvention.

3.2.2.3 Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement proviennent du FCCL et de l'Etat sous forme de plans communaux de développement (PCD).

Les subventions d'équipement provenant du FCCL sont déterminées dans le cadre des orientations et des objectifs fixés par le plan national de développement. Les communes souhaitant bénéficier de ladite subvention doivent jouir d'une situation financière, d'une capacité à réaliser l'équipement prévu et d'une aptitude à utiliser les ressources locales particulièrement la main d'œuvre.

Conclusion du chapitre

Si le chapitre que nous avons présenté à privilégier l'aspect financier pour le développement économique des collectivités locales, il n'est pas question de réduire tout le développement local au seul facteur financier.

D'autres aspects n'en sont pas moins importants comme : la valorisation des ressources humaines et les autres potentialités des communes.

***Chapitre IV : La
gouvernance territoriale
dans la commune D'Abi
Youcef***

Section 1 : Etat des lieux concernant la commune d'Abi Youcef

1.1 caractéristiques générales de la commune :

La commune d'Abi Youcef est située à 54 Km au Sud-Est du chef-lieu de la Wilaya de Tizi Ouzou et à 4 Km de Ain El Hammam, chef-lieu de Daïra.

Elle est traversée par la Route Nationale N°15 qui relie Ain El Hammam à la Wilaya de Bouira en passant par le Col de TIROURDA On y accède aussi en empruntant :

- Le Chemin de Wilaya N°253 qui la relie à la commune d'IFERHOUNENE.
- Le Chemin Communal reliant la commune d'AKBIL à la RN 15 en passant par le village TIZI OUMALOU.

D'une superficie de 16,86 km², la commune d'Abi Youcef compte 7693 habitants (RGPH 2008) dont 4988 résident dans l'agglomération chef-lieu, le reste est réparti sur les villages.

Le territoire communal se présente sous la forme d'un monticule à deux versants développant une ligne de crête de Ain El Hammam jusqu'au pied du Parc National du Djurdjura.

Cette ligne de crête, véritable dorsale territoriale, conditionne et oriente l'implantation et le développement des villages.

Du point de vue de l'aménagement, la commune d'Abi Youcef se présente comme suit :

- La zone de crête: qui correspond au site d'implantation de chef-lieu de la commune et des villages TIFERDOUD et TAZROUTS structurés le long de la RN15.
- Le versant Ouest: tourné vers oued Djemaa, le reste des villages de la commune y sont implantés.
- La partie Sud : correspond au site de massif montagneux du Djurdjura qui culmine à des altitudes supérieures à 1500 m

Les limites territoriales de la commune d'Abi Youcef se présentent comme suit :

- Au Nord : la commune d'Ain El Hammam.
- Au Nord-Est : la commune d'Ait Yahia.
- A l'Est et au Sud-Est : la commune d'IFERHOUNENE.
- A l'Ouest et au Sud-Ouest: la commune d'AKBIL.

Le réseau hydrographique de la commune est nettement représenté par des cours d'eau (oued et talwegs), les plus importants suivent un sens d'écoulement général Sud-Nord,

on citera :

- Oued AOUAMA : longe la commune à la limite Nord-Est sur une longueur de 2,41 Km.
- Oued Djemaa : longe la commune à la limite Ouest sur une longueur de 7,71 Km.

La commune d'Abi Youcef est caractérisée par un relief accidenté avec des pentes relativement fortes. L'analyse de la carte des pentes permet de mettre en évidence les classes suivantes :

- **Classe Inférieure à 12%** : correspond aux sommets des crêtes, elle est très peu rependue, avec une superficie de 48,25 Ha, soit 2,86 % du territoire de la commune.
- **Classe de 12% à 25%** : occupe une superficie de 554,61 Ha, soit 32,89% du territoire de la commune.
- **Classe de 25% à 30%** : la classe la plus dominante, elle occupe une superficie de 900,71Ha, soit 53,41% du territoire de la commune.
- **Classe supérieure à 30%** : occupe une superficie de 182,68Ha, soit 10,84% du territoire de la commune.

L'étude relative à la délimitation et caractérisation des zones de montagne et le massif montagneux du Djurdjura classe la commune d'Abi Youcef dans la *zone de moyenne montagne étage supérieur* ; avec des altitudes moyennes de 800 à 1200 m.

L'analyse de la carte des altitudes nous permet de classer les altitudes en classes comme suit :

- **Classe inférieure à 800 m** : est observée à la limite nord-ouest et occupe une superficie de 217,75 Ha, soit 12,91% du territoire de la commune.
- **Classe de 800 m à 1200 m** : la classe la plus rependue, elle s'étale en couloir d'orientation Sud Est-Nord-Ouest sur une superficie de 1198,69 Ha, soit 71,09 % du territoire de la commune.
- **Classe supérieure à 1200m** : occupe une superficie de 269,81 ha, soit 16,00 % du territoire de la commune.

L'occupation des sols de la commune d'Abi Youcef se caractérise par la dominance des zones de maquis qui couvrent une superficie de 952,74Ha soit 56.50% de sa surface totale.

L'arboriculture constituée essentiellement des oliveraies occupe une superficie de 137,43 Ha, soit 8,15% des sols de la commune et les zones des vergers représentent 132,60 Ha, soit 7,86% du territoire.

Les terrains de pâturage constituent 15,77% du territoire de la commune soit une surface de 265,86 Ha quant aux zones rocheuses, elles ne représentent que 3,49% du territoire de la

commune, soit une surface de 58,91Ha. Enfin, la zone urbanisable occupe une superficie de 138,71 Ha, soit 8,23% des sols de la commune.

1.2 caractéristiques géologiques et géotechniques :

La commune d'Abi Youcef appartient aux zones internes dites domaine kabyle. La lithologie de la région a été établie suivant l'association de deux cartes géologiques à l'échelle 1/50000 de *Fort National* ((feuille N°45)et de *Tazmalt* (feuille N°67) qui fait ressortir :

- **Poudingues rouges du Djurdjura** : occupent une superficie de 8,20 Ha, soit 0,49% du territoire de la commune.

- **Grès rouges du Djurdjura** : occupent une superficie de 84,62 Ha soit 5,06% du territoire de la commune.

- **Lias Calcaires** : occupent une superficie de 128,12 Ha, soit 7,60% du territoire de la commune.

- **Dolomies et calcaires dolomitiques** : occupent une superficie de 15,09 Ha, soit 0,89% du territoire de la commune.

- **Schistes** : occupent une superficie totale de 1449,19 Ha, soit 85,94 % et on distingue les variétés suivantes :

❖ **Schistes et grès micacés** : occupent une superficie de 57,43 Ha, soit 3,40% du territoire de la commune.

❖ **Schistes et phyllades** : occupent une superficie de 552,24 Ha, soit 32,75% du territoire de la commune.

❖ **Schistes micacés** : occupent une superficie de 839,52 Ha, soit 49,79% du territoire de la commune.

- **Ophites** : occupent une superficie de 1,03 Ha, soit 0,06 % du territoire de la commune.

La commune d'Abi Youcef dispose de potentialités à fournir des matériaux de construction et d'empierrement en le gisement de calcaire, grès rouge et calcaire dolomitique.

Aucune étude géotechnique d'urbanisation n'a été réalisée à travers le territoire communal.

Néanmoins, lors de l'enquête de terrain, nous avons recensé des zones présentant des signes d'instabilité répertoriés sur la carte des aléas naturels et technologiques

L'analyse de la carte lithologique et la carte des pentes fait ressortir la dominance de terrains de bonne consistance (schistes, Conglomérats, Calcaire, Grès).

Cependant la forte déclivité majoritaire du relief (pentes supérieures à 25%) peut constituer

un handicapé quant à son urbanisation éventuelle.

1.3 climat :

La commune d'Abi Youcef est caractérisée par un climat assez rude et contrasté, à la fois méditerranéen et montagnard, avec une période hivernale pluvieuse et neigeuse. Les températures descendent en dessous de 0°. Quant à la période estivale ; elle est chaude et sèche, tempérée en hauteur par l'effet de l'altitude.

1.4 Patrimoine culturel et naturel :

Le patrimoine culturel de la commune d'Abi Youcef est constitué principalement des équipements traditionnels kabyles (Tajmaat, mosquées, maisons traditionnelles kabyles en bon état ou en état de ruine), 18 fontaines, 02 huileries traditionnelles, 06 mausolées et des lieux historiques à l'instar de la maison natale de l'héroïne nationale Lalla Fatma n Soumer (ou Fadhma n Ouerdja) au village Ouerdja en état de délabrement total et de l'ancienne maison résidence du Caid (Akham Lkaid) au village Tabouhssant.

Le patrimoine naturel de la commune est constitué essentiellement du Parc National du Djurdjura et de son massif montagneux caractérisé par la zone rocheuse. Elle culmine à plus de 1500 m d'altitude et offre des vues panoramiques et pittoresques remarquables. Il y a lieu de signaler que le village de Tiferdoud est le plus haut de tous les villages de Kabylie. Il est perché sur un sommet à 1197 m d'altitude.

1.5 Environnement :

Lors de notre enquête de terrain, nous avons recensé 05 décharges non contrôlées (villages d'Ait Adella, Tazerouts, Tabouhsent, Tizi Oumalou et Tiferdoud) et 04 niches à ordures (villages Ait Khelifa, Thakhlidjt, Ouerdja, Ichelibene). Le ramassage est assuré à partir de ces niches vers la décharge intercommunale. Ces décharges, appelées communément dépotoirs sauvages, situées soit en bordure de talweg, oued, routes, pistes, sentiers ou à l'intérieur des agglomérations villageoises, constituent des sources de pollution qui peuvent engendrer des risques considérables pour la santé et la salubrité publiques et peuvent constituer des foyers d'incendie imprévisibles en périodes des grandes chaleurs.

En considérant le ratio (quantité de déchets générés par habitant en un jour) qui est en moyenne de 0,6 kg/h/j, la quantité des déchets ménagers et assimilés générée par la population de la commune d'Abi Youcef (Population selon RGPH 2008) est

estimée à 4,62 tonnes/jour.

La décharge intercommunale située en contrebas du CW 253 menant vers Iferhounene reçoit aussi les déchets des communes d'Iferhounene, d'Imsohal, d'Illilten et d'Akbil.

Il est important de signaler que les villages Ait Khelifa et Takhlidjt ont été classés, respectivement en deuxième et quatrième position durant l'année (2013) et premier prix pour le village Tiferdoud en 2017 lors du concours « prix AISSAT Rabah » du village le plus propre et le plus organisé de la wilaya de Tizi Ouzou organisé par l'Assemblée Populaire de la Wilaya.

Pour ce qui est des eaux usées, nous avons recensé 15 rejets à ciel ouvert sans aucun traitement et qui se déversent directement dans les talwegs constituent aussi une source de pollution et engendre des nuisances sur l'environnement et un risque potentiel sur la santé publique.

Le couvert végétal de la commune constitué des zones d'oliveraies, des zones des vergers, des zones des maquis et terrains de pâturage occupe une superficie de 1488,63 Ha, soit 88,28 % des sols de la commune. D'où la nécessité de le préserver contre les agressions anthropiques et de prévenir contre les risques d'incendies afin de prémunir contre le phénomène d'érosion.

Les ressources hydriques (souterraines et superficielles) de la commune qui sont exposées à la pollution par les déchets ménagers et eaux usées non traitées sont essentiellement les sources, les puits et les fontaines.

En dehors des eaux usées et déchets ménagers et assimilés, il n'existe pratiquement pas d'autres sources de nuisances ou de pollutions potentielles (inexistence d'activités industrielles), néanmoins nous avons constaté l'existence de quelques exploitations avicoles (poulaillers) et huileries en activité lesquelles doivent se conformer à la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement afin de prévenir contre les impacts sur l'environnement et de préconiser des mesures d'atténuations. (Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement).

1.6 caractéristiques socio-économique :

1.6.1 population et habitat :

Le volume de population de la commune d'Abi Youcef est passé de 5 606 hab en 1977 à 6 905 hab en 1987 soit un taux d'accroissement de 2%. Elle est passée de 6 905 hab en 1987 à 7 743 hab en 1998 soit un taux d'accroissement de 1%. Durant la dernière décennie, la commune d'ABI YUCEF connu un taux d'accroissement négatif de la population de -0,1 % passant de 7 743 hab en 1998 à 7 693 en 2008.

La densité moyenne de la population d'Abi Youcef est de 457 hab/km² ; cette dernière est supérieure à celle de la wilaya qui est de 383 hab/km². La population ACL est dominante puisqu'elle représente 64,84 % de la population totale de la commune.

Selon le RGPH 2008, la commune d'Abi Youcef compte 1701 habitations dont 1200 habitées soit 71 %, 307 logements secondaires soit 18 %, 190 logements inhabitées soit 11 %, et 4 logements occupés par des activités professionnelles soit 0,23 %.

La commune dispose trois typologies d'habitats : l'habitat traditionnel, l'habitat individuel (pavillonnaire), l'habitat collectif.

Selon RGPH 2008, la commune compte 65 immeubles collectifs, 1 082 maisons individuelles, 21 maisons traditionnelles et 32 constructions autres ordinaires et non définies.

La commune d'Abi Youcef selon RGPH 2008, compte 1 259 ménages.

Le taux d'occupation par logement (TOL) est de 6.4 personnes par logement, supérieur à celui de la wilaya qui est de 6.1 pers/logt. Le taux d'occupation par pièce (TOP) est de 1.8 personnes par pièce.

1.6.2 Activité économique :

La population de la commune d'Abi Youcef, à l'instar des autres communes situées en zone de montagne à travers la wilaya de Tizi Ouzou, vit essentiellement de l'agriculture vivrière, de petits commerces de proximité, de l'artisanat, des services et du fonctionnariat. L'apport de l'émigration et pensions constitue une source considérable pour le développement local.

Selon les résultats définitifs de la première phase du premier recensement économique 2011 publié par l'Office National des Statistiques en juillet 2012, la répartition des entités économiques par grands secteurs d'activités (Construction, Commerce, Industrie, Services) est donnée comme suit :

La commune d'Abi Youcef compte au total 243 entités économiques, elles sont réparties comme suit:

- 05 entités dans le secteur constructions, soit 2,05 % de l'activité de la commune.
- 125 entités dans le secteur du commerce, soit 55,44 de l'activité de la commune.
- 43 entités dans le secteur de l'industrie, soit 17,69 de l'activité de la commune.
- 70 entités dans le secteur de service, soit 28,80 de l'activité de la commune.

A titre de comparaison entre la commune d'Abi Youcef et la Wilaya de Tizi Ouzou, nous aurons ce qui suit :

- Les entités du secteur de la construction de la commune d'Abi Youcef représentent un taux de 2,06 % alors que celui de la Wilaya est de 1,58 %.
- Les entités du secteur du commerce représentent un taux de 51,44 % alors que celui de la Wilaya est de 46,58 %.
- Les entités du secteur de l'industrie représentent un taux de 17,70 % alors que celui de la Wilaya est de 13,66 %.
- Les entités du secteur des services représentent un taux de 28,81 % alors que celui de la Wilaya est de 38,18%.

Pour ce qui est du nombre d'entités économiques par cent habitants, il est de 3/100 HAB dans la commune d'Abi Youcef. Ce nombre est équivalent à celui de la Wilaya qui est aussi de 3 entités/100 hab.

Section 2 : Enquête de terrain

2.1 Déroulement de l'enquête

Pour mieux cerner le concept de gouvernance locale nous avons réalisé une enquête de terrain auprès des différentes composante de la société civile au sein de la commune d'Abi Youcef, en quête de connaître la réalité locale de cette dernière et surtout de mesurer l'écart entre la théorie même du développement local et son degré d'application dans le territoire en question.

Pour se faire nous avons répartis notre enquête en deux parties :

-L'Etat des lieux

-Le questionnaire

La première partie consiste en la collecte d'information au niveau de chaque Villages constituant la commune, mais aussi au niveau de la commune en tant qu'organe représentant de l'état.

La première partie débuta à la date du 13 décembre 2017, où nous avons rendu visite à chacun des villages respectifs, et respectivement dans chaque village nous avons été bien accueillis par son comité représentatif, comme premier contacte nous nous sommes présentés en expliquant l'objet de notre visite. En nous souhaitons la bienvenue les deux ou trois représentant qu'on trouvait dans les villages exprimait une claire envie d'aide et de collaboration et à leur enthousiasme on pouvait lire justement le besoin de parler de leurs villages, de leur commune.

Etant aise et bien accueillis nous leurs avons expliquer l'importance de la présence d'autre organes représentant tel que les associations, par contrainte de disponibilité nous nous sommes entendus sur la journée du samedi pour des séances de travailles, et les comités se sont charger d'informer et d'inviter les autres organisations de la société civile, et au fur et a mesure qu'on avançait dans notre travail on fixait les dattes de la rencontre avec les comités de villages. Un exercice que s'est soldé pas 11 rencontres allant du samedi 6 janvier 2018 au samedi 24 mars 2018.

Parallèlement à la date 17 décembre 2017 nous nous sommes rendus au siège de la commune d'Abi Youcef et avons demandé à voir le maire, aussitôt que le message lui est parvenu, le maire nous a invité brièvement dans son bureau, les présentations faites, le maire nous a proposé une autre date de travail en promettant de nous fournir tout ce qui peut aider à bien mener notre enquête.

A la volonté du maire, nous l'avons saisi à la date du 11 janvier 2018, nous avons entretenu une séance de travail allant de 10h30 à 12h30, tout en nous expliquant le mode de fonctionnement de la commune, le maire nous a fait part de sa volonté d'œuvrer pour le développement de la commune.

La deuxième partie consiste en la réalisation d'un questionnaire établie à la base de notre acquis théorique ainsi qu'à la somme des informations récoltés au cours de la première étape.

Une fois le questionnaire fait nous l'avons respectivement remis en main propre à toutes les parties prenantes à la date du 28 mars 2018. Via le téléphone et les réseaux sociaux avec l'ensemble des parties prenantes nous avons fixé la date du samedi 15 avril au niveau du siège de la commune pour une dernière séance de travail pour traiter le questionnaire d'une manière démocratique, une rencontre qui refléta la définition même de la gouvernance locale.

La rencontre eu lieu avec un taux de participation assez représentatif (9 comités de village, 13 associations, le maire), de 13h à 17h nous avons veillé au bon déroulement de la rencontre, les participants avaient déjà le questionnaire en main, et on traitait question par question, en faisant la lecture de la question on essayait de bien expliquer son sens, ensuite un tour de tables autour de la question sera lancé avec un temps de parole limité, une fois le tour de table terminé et avant de passer à une autre question, on donnait un temps de mise au point à main levée pour ceux qui veulent rebondir sur quelque chose.

2.2 Questionnaire et réponse au questionnaire

2.1 Questionnaire

Q1-quels sont les projets qui s'organisent sous formes de partenariat public/privé dans le domaine de l'aménagement du territoire ? et comment se constituent ces partenariats ?

Q2-existe-t-il des projets communaux pouvant refléter la participation des habitants ? comment est mise en place et utilisée la concertation dans la conduite des projets ?

Q3-des initiatives locales portés par la population ou la société sous ses différentes organisations ; ont elles bénéficiers d'un encadrement adéquat ?

Q4-en dénombre un nombre important d'associations dans la commune d'Abi Youcef ; quel est leur apport vis-à-vis de la société ? et quel est l'apport de l'APC vis-à-vis de ces associations ?

Q5-on compte plus de 450 émigrés rien que dans le village de TAKHLIJT, ce qui constitue une véritable force diaspora ; quel est leur apport dans la promotion du développement ?

Q6-chaque village est dotés d'un organe qui parait avoir un rôle important dans la gestion des affaire villageoises, à savoir le comité de village ; comment fonctionne se dernier ? quel est son degré de légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics et vis-à-vis de la population villageoise ? et dans quelle mesure peut-il intervenir ?

Q7-l'environnement se pose aujourd'hui comme l'une des majeures préoccupations ; comment la commune d'Abi Youcef s'organise autour de cette question ?

Q8-la femme est une composante sociale à part entière ; pouvant nous dire que celle-ci participe pleinement dans la gestion des affaires communes ?

Q9-la commune d'Abi Youcef dispose d'un patrimoine naturel, culturel et historique ; quelles sont les actions prévues dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur de ce patrimoine ?

2.2.2 Réponses et analyse de questionnaire

Réponse 1 : les projets qui s'organisent en partenariat public/privé peuvent s'articuler autour de plusieurs secteurs à savoir :

-le secteur hydraulique

-assainissement

-environnement

-santé

-éducation

-bâtiment et travaux publics

Pour la plupart du temps la constitution de ses partenariats se fait autour d'un projet a vocation sociale, néanmoins on peut trouver un partenariat autour d'un projet qui se veut sociale, économique et environnementale, comme est le cas d'un particulier qui lance son entreprise de recyclage, qui s'occupe de transporter les déchets de deux village et l'APC mets des bacs de tri sélectifs dans les deux villages.

Il faut aussi souligner qu'à la base l'APC travaille en partenariat avec les organisations de la société civile (comité de village) généralement, et ce a travers la constitution d'une commission au niveau de l'APC qui est chargé en collaboration avec les organisations de la société civile de soulever les manques et d'identifier les besoins.

Réponse 2 : effectivement il existe des projets communaux pouvant refléter la participation des habitants

A la date du 18 janvier 2018, qui représente la date de création de la commune algérienne, l'APC en collaboration avec les différentes associations a ouvert ses portes pour recevoir les enfants scolarisé, une simulation sur le fonctionnement de l'APC a été réalisé avec la participation des enfants et dont une représentante de l'association des parents d'élèves était la présidente, cette activité s'est soldé par une réunion entre le président de l'APC et les différentes association, dans laquelle l'association des parents d'élèves du village de TAKHLIDJETH ont proposer de faire du tri sélectif au niveau des primaires de la commune, cette proposition a était aussitôt adopté, l'idée a ensuite était muris pour être mis en œuvre à travers la désignations d'une représentante d'association des parents d'élèves pour l'élaboration et

le suivis du projet, l'APC qui a mis les moyens matériels et financiers nécessaire, les différentes associations qui mènent une campagne de sensibilisation à l'égard des enfants concernant la question de l'éducation environnementale, les enfants de chaque primaire sont chargés de faire le tri des déchets, les profits tirés de cette action seront destinés à l'amélioration des conditions de vie des enfants.

La concertation est une question primordiale dans l'élaboration et la conduite de projets, de sa part l'APC désigne une commission chargée de communication avec les organisations de la société civile afin de soulever les manques dans les différentes parties de la commune, et les organisations de la société civile de leurs parts font un travail de contrôle et d'évaluation d'une part, comme a été le cas lors de la réalisation du projet de gaz de ville, où l'ensemble des comités des villages ont souligné une tentative d'escroquerie envers les villageois, chose qui a pris fin suite à l'intervention du maire. Et d'autre part elle joue un rôle d'innovation et de création en initiant des projets et volontariat au profit du bien commun.

Réponse 3 : A chaque initiative portée par une association où un comité de village, l'APC met tous les moyens dont elle dispose pour l'encadrement et la concrétisation de ladite initiative à travers :

- l'étude du projet pour mieux le murir
- la réalisation de fiches techniques
- la définition et la mise à disposition des moyens humains, matériels, et techniques nécessaires
- l'assistance et l'accompagnement des associations et comités dans leurs démarches

On retiendras ici l'exemple de la volonté citoyenne de construire un centre de soins (polyclinique) au sein de leur commune, une volonté exprimée par les différentes organisations de la société civile et que les membres de l'APC à leur tête le maire ont exprimé à leur tour cette volonté, formulé dans un plan communal de développement adressé au wali de la wilaya de Tizi Ouzou, d'une manière suspicieuse cette demande adressée au wali a reçu un avis défavorable non pas par le wali qui est à la prérogative d'autoriser ou pas en se conformant aux grandes orientations du pays, mais c'est le chef de daïra qui la émis.

Réponse 4 : le nombre d'associations qui activent dans la commune est de 39 associations qui sont répartis comme suit :

- 09 comités de village
- 09 associations culturelles
- 03 associations sportives dont 1 régionale
- 04 associations environnementales
- 07 associations des parents d'élèves
- 01 association touristique
- 01 association professionnel (transporteur)
- 05 associations religieuses

L'apport de ses associations est multidimensionnel elles contribuent à :

- L'organisation des villages et l'amélioration des conditions de vie à travers des actions volontaires.
- promotion, préservation et mise en valeur des valeurs culturelles.
- la protection et la préservation de l'environnement.

Les associations jouent un rôle de vigile en prévoyant les risques qu'encourt la société mais aussi l'environnement et sur se fait plusieurs sonnettes d'alarmes ont été tirées quant à la pollution de la rivière qui traverse la commune, portant atteinte à la santé publique, ainsi qu'un impact néfaste sur la biodiversité du territoire.

Elles jouent également un rôle de sensibilisation voire même d'éducation de la société civiles vis-à-vis de sa réalité économique, sociale, culturelle et environnementale.

Réponse 5 :

Il est vrai que la commune d'Abi Youcef dispose d'une véritable force diaspora, certes leurs lieux de résidence est autres que leurs villages natales, mais leurs attachement à cette commune et plus qu'évident ils participe au même titre que les autres villageois dans la gestion des affaires communes et ce via les réseaux sociaux, mais leurs apport principales demeures dans le financements des activité entretenus par les association ou comité de villages, et ce grâce à quoi le village de TIFERDOUD est en train de devenir une véritable attraction touristique à titre d'exemple.

Réponse 6 :

Le comité de village est l'organe le plus importants au sein d'un village, ses membres sont élus régulièrement une fois par année par vois de votes dans une assemblé générale, ce qui donne une légitimité irréprochable a cet organe vis à vis de la population villageoise, ce même organe étant agréé est perçus comme une association vis-à-vis des pouvoirs publics, il est donc soumis à la lois sur les associations, et doit se conformé avec la réglementation en vigueur, quant à son pouvoir d'intervention il est limité au limites géographique du village qui la élus.

Le comité de village est l'élément régulateur du village, il est chargé d'établir le règlement intérieur du village, il identifie les manques et définie les priorités, c'est l'élément médiateur entre le village et l'APC, il est aussi chargé de la gestion de la caisse villageoise et dans certains cas il va jusqu'à la gestion des conflits a l'intérieure du village et de villages à villages.

Toutes les décisions prises à l'intérieure d'un comité de villages se font dans les assemblées générales villageoise pars vois de votes. Mis à part les femmes la majorité de la population villageoise participe a la prise de décision

Réponse 7 :

L'environnement se pose comme question à ne pas négligé même au sein de la commune d'Abi Youcef, et les activité qui s'organisent autour de cette question sont multiples et dans lesquelles toutes les parties prenantes donne du leur pour un meilleur impacte environnementale ; suite à la pression de la population locale, le suivis des

organisations de la société civile et la volonté des pouvoirs publics, l'ensemble des décharges sauvages a été éradiqué dans l'ensemble du territoire de la commune, ces dernières ont été remblayées et clôturées par les populations locales, et des camions poubelles ont été mis à disposition par l'APC pour desservir l'ensemble des villages, ainsi que la mise à disposition des bacs de compostage et de tri sélectifs.

L'ensemble des ressources d'eau disponibles sur le territoire ont été aménagées afin de mieux les préserver, une initiative portée par les organisations de la société civile, encouragée et soutenue par l'APC.

Un programme annuel regroupant diverses activités (campagnes de sensibilisations, ateliers de réflexions, volontariat, initiation de l'enfance à l'éducation environnementale...)

Un programme qui réunit l'ensemble des acteurs locaux afin de faire adhérer l'ensemble de la population à la cause environnementale.

Réponse 8 : l'implication et la participation de la femme dans la commune d'Abi Youcef diffèrent d'un village à un autre, d'une manière générale le taux de participation reste faible mais tend continuellement vers la progression, il y a de plus en plus de femmes qui s'organisent en associations, et dans plusieurs villages comme est le cas de TAKHLIJETH l'égalité homme/femme s'accroît et se confirme d'avantage ou il n'est pas rare de voir des femmes prendre part aux activités villageoises telles que les volontariats au même titre que l'homme, ainsi que sa participation au processus de prises de décision, chose qui est capitale dans le cadre de la démocratie participative, néanmoins sur l'ensemble des 11 villages celui de AIT KHELIFA demeure le moins sensible vis-à-vis de ces questions, constitué de marabout pour la majeure partie de sa population, son centre d'intérêt demeure le domaine religieux et fait preuve d'un isolement total envers le reste des villages, et il est extrêmement rare de voir une femme sortir seule de l'enceinte du village.

Du côté de l'APC de plus en plus de femmes occupent des postes de responsabilité, et la politique de recrutement s'axe sur le principe d'égalité homme/femme nous assure le maire.

Réponse 9 : Dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et historique plusieurs actions ont déjà été menées à l'image de l'éradication des décharges sauvages citées en haut, une plantation massive d'arbres 1000 arbres en 5 ans rien que dans les villages de TIFERDOUD, protection et aménagement des ressources en eau,

réhabilitation des maisons traditionnelles, célébration annuelle d'une fête (fête de l'olivier) dans laquelle des ressources locales tel que les olives, les figues, les cerises sont exposé et mis en valeurs. et d'autres actions sont en cours de réalisation et les plus importantes sont :

- Création et aménagement d'un musée.
- Création d'un centre de tri et de recyclage des déchets.
- Constitution d'un fond documentaire.

Conclusion du chapitre

A l'issue de ce chapitre, nous avons pu cerner quelque aspect et pratique du développement local, nous constatons aussi qu'au niveau de chaque village nous pouvons identifier une forme de gouvernance locale à travers l'assemblée générale villageoise une pratique qui a toujours existé en favorisant le climat d'échange et de dialogue. On remarquera que tous les projets menés au sein des villages ne sont pas des projets imposés mais des projets souhaités par la population villageoise de même pour les projets qui touchent l'ensemble de la commune.

Les différentes parties prenantes de ce territoire affichent une réelle volonté de faire évoluer les choses, il y a une réelle dynamique de développement qui se manifeste d'une manière assez timide et cette dynamique ne peut être que durable étant donné qu'elle s'appuie sur un mode de gestion participative.

Conclusion générale

Conclusion générale

La création de la valeur ajoutée et le développement au niveau local se font essentiellement à base de mécanisme de coordination et de régulation. Dans le cas de notre étude, nous nous sommes intéressés à l'étude de mécanisme de gouvernance territoriale et son apport dans le développement local.

A cet effet, nous avons choisi de nous intéresser à un cas pratique de relations territoriale en l'occurrence celui de la commune D'ABI YOUCEF.

Notre choix et justifier, sur le plan scientifique et pédagogique, par notre curiosité de comprendre comment s'articule la multiplicité et la diversité des acteurs composants un système de gouvernance. Sur le plan personnel et sociale, notre incapacité de prendre un territoire plus vaste et lointain, vu le manque de nos moyens financier et de temps a consacré à une enquête conséquente, a réduit notre ambition. Ainsi, cette zone nous parait la plus opportune et le travail plus abordable.

Pour cela nous nous sommes interrogés sur l'existence d'une gouvernance territoriale dans cette localité et son apport au processus de développement local. Nous nous sommes fixés comme objet d'étude la gouvernance territoriale et le développement local.

L'exploration théorique sur la gouvernance territoriale et le développement local nous a permis de construire une synthèse bibliographique sur notre problématique. D'abord, elle nous a permis de cerner le concept de développement local, son évolution et ces éléments de base.

Elle s'appuie également sur l'exploitation des ressources territoriale qui aboutit à la création d'espace basé sur le principe que le territoire est un milieu actif dans la création de valeur. Ces espaces sont les districts industriels, les SPL, milieux innovateurs, et les clusters, qui présentent la particularité de générer et de tiré vers le mieux leur dynamique de développement, cette synergie assure une rationnelle et meilleure exploitation des ressources local. C'est là l'intérêt des relations des coordinations entres les différents acteurs locaux.

Notre investigation théorique nous à également permis d'avoir l'historique et les définitions sur la gouvernance, ses typologies et ses caractéristiques. La gouvernance est ici prise dans un contexte où celui-ci est comme un mécanisme institutionnel et comportemental régissant les relations entre les différents acteurs d'un même territoire. Cela nous a permis d'approfondir nous connaissance concernant la gouvernance territoriale, ses fondements théoriques et la nature des relations qu'entretiennent les acteurs de territoire entre eux, et

Conclusion générale

l'existence de ses relations suppose l'existence d'un facteur commun liant les différents acteurs. Les résultats de notre enquête montre qu'il existe une certaine gouvernance territoriale dans la commune « D'ABI YOUCEF ». Cependant, celle-ci reste à son état embryonnaire, en effet un certain niveau d'organisation, de concertation et de coopération existe au niveau de chaque village composant la commune. En revanche, nous enregistrons une faible coopération inter-villageoise et le manque de projet se rattachons au territoire dans son ensemble, pour susciter l'intérêt de l'ensemble des acteurs et enclencher ainsi un procéder de gestion participative.

Une dynamique territoriale est entrain de voir son essor au sein de cette commune, pousser par une prise de conscience généralisé qui ces traduit par la multiplicité et la diversité d'acteurs partageants un même territoire et une même identité pour donné vie a une nouvelle forme de gestion et d'organisation s'inscrivant dans la logique de concertation et de coopération à savoir la gouvernance territoriale.

Bibliographie

Ouvrages :

[1] COURLET Claude (2001), « Territoires et régions : Les grande oubliés du développement économique », L'Harmattan, Paris.

[2] COURLET Claude, « les système productifs localisés », dans, « industrie, territoires et politiques publiques », sous la direction de Cloude COUELRT et Bernard SOULAGE ? Ed. L'Harmattan, paris 1994.

[3] GALLEGOS F. R. (2005), « Dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes », dans BACQUE M-H., REY H. SINTOMER Y. (sous la direction de) (2005).

[4] GAUDIN J-P. (2002), « pourquoi la gouvernance ? », la bibliothèque du citoyen, Presses de Science Po, Paris.

[5] GOUTTEBEL. J. Y. (2003), « Stratégies de développement territorial », 2 Ed Economica, Paris.

[6] Greffe.X, territoire de France, les enjeux économiques de la décentralisation, Paris, Economica, 1984.

[7] LE GALES Patrick, Quels intérêts privés dans les villes européennes, in Villes en Europe, Ed. La découverte, 1997.

[8] LORTHIOIS J. (1996), « Le diagnostic local des ressources », ASDIC-Edition W

[9] PORTER M. cité dans : LARGIER Arnaud & al (2008), « clusters mondiaux : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux », Institut d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région d'Ile de France (IAURIF), Paris.

[10] B. Pecqueur, « Le développement local : mode ou modèle », Paris, Ed. Syros Alternative, 1991.

[11] ABID Lakhdar, « les collectivités locales en Algérie ».

[12] RAHMANI Cherif, les finances des communes Algérienne, Edition casbah, Algérie, 2002.

Ouvrages collectifs :

[1] A. Faure, « les politiques locales entre référentiels et rhétorique », dans A. faure, G. Pollet et P. Warin (dir), la construction du sens dans les politiques publiques, l'harmattan, 1995.

Bibliographie

[2] J. I. (BOUEF) et (M) MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation », édition VIE POLITIQUE, année 2005.

[3] Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004.

[4] CARLIER B., RUPRICH R. & LEVRAULT B., «Initiation aux finances locales », Edition Berger Levrault, 1996.

[5] Gabriel Colletis, Jean-Pierre Gilly, Isabelle Leroux, Bernard Pecqueur, Jacques Perrat, Frédéric Rychen, et Jean-Benoît Zimmermann, « Construction territoriale et dynamiques productives ».

[6] PAPILLON (J.C) et LEDUFF (R), «Gestion publique», Edition Vuibert, Paris, 1998.

Rapports

[1] Conseil de l'Europe avec la collaboration de Clotilde DFFIDIER, « coopération internationale », manuel de comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), 2008.

[2] Anne Hurand, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du management alternatif, édition HEC "apprendre à oser", Paris, Mars 2008.

Articles et Revues

[1] AYDALOT Ph, 1985, cité dans : PEYRACHE GADEAU Véronique, « la contribution de Philippe aydalot à l'édification de la théorie des milieux innovateurs », dans RERU N°/1999.

[2] CAVALLIER Georges, Gouvernement des villes et gouvernance urbaine, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne.

[3] BECCATINI G (1992), « le district marshallien : une notion socio-économique », dans BENKO George et LIEPETZ Alain (sous la direction de). (1992), « les régions qui gagnent, district et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique », Ed. Presses universitaires de France (PUF), Paris.

Bibliographie

[4] DOLOREUX D., SHEARMUR R., CHENARD Ph. (2007), « la création et le développement de clusters maritimes au Canada et en Europe », Revue d'Economie Régionale et Urbaine N°3, 2007.

[5] FRGUENE A. (1999), « Dynamiques territoriale et milieux innovateurs », Cahiers du CREAD, N°50, 4 trimestre, 1999.

[6] FERGUENE A et BANAT R. (2009), « Construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en syrie », revue d'Economie Régionale et Urbaine N°4, (2009).

[7] LE FLOCH R. (2004), « démocratie participative : attendus et contradictions », Economie et Humanisme, numéro 371, décembre 2004.

[8] LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. (2005), « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », Géographie Économie Société, 2005/4, vol.7.

[9] B. KHERRDJEMIL, « territoire, mondialisation et redéveloppement », In revue d'économie régionale et urbaine (RERU), N°2, 1999.

[10] PREVOST Paul, « le développement local : contexte et définition », Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopérative de l'Université de Sherbrooke (IRECUS).

[11] PAYE O. (2005), « la gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique », Études internationales, vol. 36, n°1, 2005.

[12] PROULX Marc-Urbain (1992), « Milieux innovateurs et développement régional », Canadian Journal of Regional Science, N°XV/2, été 1992.

[13] QUEVIT Michel (1992), « Milieux innovateurs et couplage local-international dans les stratégies d'entreprise : un cadre pour l'analyse », Canadian journal of Regional Science, N°/2, été 1992.

[14] RABIA (E). «L'intercommunalité un cadre institutionnel pour impulser la dynamique du développement local», In revue Profils, N° 05, 2005.

[15] TABARIIES Muriel (2005), « les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs », Chiers de la Maison de Science Economique (MSE), N°18.

Bibliographie

[16] UZUNIDIS Dimitri, « Millieu innovateur, relations de proximité et entrepreneuriat. Analyse d'une alchimie féconde », Canadian Journal of Regional Science (en ligne), Volume 33, numéro spécial.

Thèses et mémoires

[1] AMIRI Dalila fiscalité et finance des collectivités locales, mémoire de Magister, 2005

[2] BELLALI Karim, essai d'analyse des contraintes financières des communes en

Algérie, mémoire de magister 2006

Site internet :

[1] http://www.institut-gouvernance.org/index_fr.html

[2] Beria-cfp.org/PAGE-ARTTICULATIONgouv.11.html

[3] <http://www.adels.org/ressoures/observatoire.htm>

Textes de lois :

[1] Loi de Bernier, relative à la démocratie de proximité, promulguée le 27 février 2002, sur proposition de la commission P.Mauroy

Bibliographie

Bibliographie

Liste des abréviations

ADE: Administrations Déconcentrées de l'Etat

BM: Banque Mondiale

DATAR: Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DI: District industriel

DL: Développement local

EURL: Entreprise Unipersonnelle à Responsabilités Limitées

FMI: Fond Monétaire International

MI: Milieu Innovateur

OCDE: Organisation pour la Coopération, et le Développement Economique

ONU: Organisation des Nations Unies

P/APC: Président d'Assemblée Populaire Communale

P/APW: Président d'Assemblée Populaire de Wilaya

PME: Petite et Moyenne Entreprise

PUND: Programme des Nations Unies pour le Développement

SARL: Société à Responsabilités Limités

SNC: Société en Nom Commun

SPL: Système Productif Local

TAP: Taxe sur les Activités professionnelles

Liste des tableaux

Tableau N° 1 : l'évolution du nombre de communes en Algérie -----	45
Tableau N° 2 : désignation du nombre de conseillers par commune -----	47
Tableau N° 3 : le budget communal se présente de la manière suivante -----	54
Tableau N° 4 : les différentes fiscalités directes et indirectes et la part des produits de ceux-ci revenant aux communes -----	58

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Introduction générale	1
Problématique	1
Hypothèse	2
Méthodologie	2
Chapitre I : Le développement local	3
Introduction	3
Section 1 : le cadre conceptuel du développement local	3
1.1. Emergence et définitions du développement local	3
1.1.1. Emergence du concept	3
1.1.2 Quelques définitions du développement local.....	4
1.2 Les composants du développement local	5
1.2.1 Le territoire	5
1.2.2 Les acteurs.....	7
1.2.2.1 Les acteurs institutionnels	7
1.2.2.2 La communauté.....	7
1.2.2.3 Les acteurs économiques	7
1.3. Un processus de mobilisation des acteurs	8
1.3.1 Le partenariat	8
1.3.2 La participation active de la population	8
1.4. Un croisement des logiques : économique, sociale et politique	8

1.5. L’articulation du local à son environnement -----	9
1.5.1 Les relations internes à l’environnement local -----	9
1.5.2 Les relations externes à l’environnement local-----	9
Section 2 : Les approches territoriales du développement local -----	10
2.1 Le district industriel -----	10
2.2. Les principales caractéristiques du district industriel-----	11
2.2.1. Existence d’une communauté locale -----	11
2.2.2. Une forte intensité d’entreprises-----	11
2.2.3 Une main-d’œuvre professionnelle et spécialisée -----	11
2.2.4 Le marché du district-----	11
2.2.5 Une concurrence intense et une information partagée sur le marché -----	12
2.2.6 L’adaptabilité du système -----	12
2.2.7 L’introduction de nouvelles technologies-----	12
2.2.8 Le système de financement-----	12
2.2.9 Les éléments qui dynamisent le district industriel -----	12
2.2.10 Une conscience des classes sociales et une appartenance locale-----	12
2.3. Les systèmes productifs locaux (SPL) -----	13
2.3.1 Définition -----	13
2.3.2 Classification -----	13
2.3.2.1. Les SPL de type « district industriel italien » -----	13
2.3.2.2 Dans les SPL technologiques de type district technologique en milieu innovateur -----	13
2.3.2.3 Dans les SPL émergents et grappes de PME en émergence-----	13
2.3.2.4. Les systèmes des PME organisées autour de grandes entreprises -----	14
2.4. L’approche des milieux innovateurs -----	14

2.4.1 Définition du milieu innovateur -----	15
2.4.2. Les caractéristiques du milieu innovateur -----	16
2.5. L’approche des clusters -----	17
2.5.1 La présence de clients locaux -----	18
2.5.2. La présence de fournisseurs locaux spécialisés -----	18
2.5.3. L’interdépendance des industries-----	18
2.5.4. La présence d’un certain degré de rivalité entre les entreprises -----	18
Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local -----	18
3.1. La décentralisation -----	18
3.1.1. La décentralisation politique -----	19
3.1.2. La décentralisation fiscale -----	19
3.1.3. La décentralisation administrative -----	19
3.2. Démocratie participative locale -----	21
3.2.1. Définition de la démocratie participative locale -----	21
3.2.2.Champ d’application et avantages de la démocratie participative locale-----	22
3.2.3. Les formes de la démocratie participative-----	23
3.2.3.1. La participation-démocratisation généralisée : le pouvoir des individus -----	23
3.2.3.2. La participation-décision : une approche qui vise à refonder le modèle démocratique -----	24
3.2.3.3 La participation-consultation : une approche qui ne modifie que marginalement les fonctionnements des institutions -----	25
3.3. La coopération intercommunale -----	25
3.3.1 Définition de la coopération intercommunale -----	25
3.3.2. Enjeux de la coopération intercommunale -----	26

Conclusion du chapitre -----	27
Chapitre II : La gouvernance territoriale -----	28
Introduction -----	28
Section 1 : Le concept de gouvernance -----	28
1-1- Historique et définition du concept de la gouvernance -----	28
1.1.1. Historique -----	28
1.1.2. Quelques définitions de la gouvernance -----	29
1.2 Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale -----	31
1.2.1. Être à l'écoute et rendre compte -----	31
1.2.2. Instabilité politique et violence -----	31
1.2.3 Efficacité des pouvoirs publics -----	31
1.2.4 Fardeau réglementaire -----	31
1.2.5 Etat de droit -----	31
1.2.6. Maîtrise de la corruption -----	31
1.3 Les acteurs de la gouvernance -----	32
1.3.1. L'Etat -----	32
1.3.2. Le secteur privé -----	32
1.3.3 La société civile -----	32
Section 2 : La gouvernance territoriale (locale) -----	33
2.1. Aperçu historique sur la gouvernance territoriale -----	33
2.2. Définition de la gouvernance territoriale -----	34
2.3. Les caractéristiques de la gouvernance territoriale -----	34

2.4. Les enjeux de la gouvernance territoriale -----	35
2.4.1. Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance Territoriale -----	36
2.4.2. La participation, une condition à proliférer pour mieux gouverner-----	36
2.4.3. Améliorer le partenariat public/privé -----	37
2.4.4. La coopération intercommunale, définition, objectifs et enjeux -----	37
2.4.4.1. La définition de l'intercommunalité -----	38
2.4.4.2. Les objectifs de l'intercommunalité -----	38
2.4.4.3. Les enjeux de l'intercommunalité-----	39
2.4.5. Articulation entre les politiques menées à différents échelons territoriaux -----	39
2.5. Typologie des gouvernances territoriales -----	40
2.5.1. Gouvernance privée -----	40
2.5.2. Gouvernance privée collective -----	40
2.5.3. Gouvernance publique -----	40
2.5.4 Gouvernance mixte -----	40
2.6. Les composantes de la gouvernance locale -----	41
2.6.1. La relation salariale locale -----	41
2.6.2. Le mode de coordination entre entreprises -----	41
2.6.3. Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics -----	41
2.6.4. Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail -----	41
2.6.5. Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local -----	41
2.7. Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale -----	42

Chapitre III : La commune algérienne et ses moyens de développement -----	44
Section1 : les aspects organisationnels de la commune -----	44
1.1 Présentation de la commune -----	44
1.2. La notion de la commune -----	45
1.2.1 La commune en tant que collectivité locale -----	45
1.2.2 La commune en tant qu'institution administrative -----	46
1.3 Les différents organes de la commune algérienne -----	46
1.3.1 L'APC (l'organe délibérant) -----	46
1.3.2 Le président d'APC -----	47
1.3.3 fonctionnement de l'APC -----	48
1.3.4 Les attributions de la commune -----	49
1.4 Organisation de la commune -----	49
1.4.1 les services internes -----	49
1.4.1.1 Les services administratifs -----	49
1.4.1.2 Les services techniques -----	49
1.4.2 Les services externes -----	49
1.5 La tutelle sur les actes et organes de la commune -----	50
1.5.1 La tutelle sur les organes -----	50
1.5.2 La tutelle sur les personnes -----	50
Section 2 : le budget communal : instrument de développement-----	51
2.1 Définition (Art.149 et 150) -----	51
2.2 Structure du budget de la commune (Art.151) -----	53
2.2.1 Les dépenses de fonctionnement (Art.160) -----	54
2.2.2 Les dépense de la section équipement et investissement -----	55

2.2.3 Les recettes de la section de fonctionnement (Art.163) -----	55
2.2.4 Les recettes de la section d'équipement et d'investissement -----	55
2.3 le budget primitif -----	56
2.4 le budget supplémentaire -----	56
Section 3 : Les ressources financière de la commune -----	57
3.1 Les produits de fiscalité locale -----	57
3.1.1 La fiscalité directe -----	57
3.1.2 La fiscalité indirecte -----	57
3.2 Aide de l'Etat et du FCCL aux collectivités locales -----	59
3.2.1 Le fond commun des collectivités locales (FCCL) -----	59
3.2.1.1 Le fonds communal de garantie -----	59
3.2.1.2 Le fonds communal de solidarité -----	59
3.2.2 Les subventions de l'Etat -----	59
3.2.2.1 Les subventions de péréquation -----	59
3.2.2.2 Les subventions d'équilibre -----	60
3.2.2.3 Les subventions d'équipement -----	60
Conclusion du chapitre -----	61

Chapitre IV : cas pratiques : la place de la gouvernance territoriale dans la commune d'Abi Youcef ----- 61

Section 1 : Rappel de l'analyse de la situation existante ----- 61

1.1 caractéristiques général de la commune ----- 61

1.2 – caractéristiques géologiques et géotechniques ----- 63

1.3 climat ----- 64

1.4 Patrimoine culturel et naturel ----- 64

1.5 Environnement ----- 64

1.6 caractéristiques socio-économique ----- 66

1.6.1 Population et habitat ----- 66

1.6.2 Activité économique ----- 66

Section 2 : Enquête de terrain ----- 68

2.1 Déroulement de l'enquête ----- 68

2.2 Questionnaire et réponse au questionnaire ----- 70

2.2.1 Questionnaire----- 70

2.2.2 Réponses et analyse de questionnaire ----- 71

Conclusion du chapitre ----- 76

Conclusion générale ----- 77

Bibliographie -----

Liste des tableaux -----

Liste des abréviations -----